



Assemblée générale

Distr. générale
15 février 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 162 b) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien
de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations
Unies au Liban**

Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération au niveau régional	11
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	13
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	13
II. Ressources financières	33
A. Vue d'ensemble	33
B. Contributions non budgétisées	34
C. Gains d'efficacité	34
D. Taux de vacance	34
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	35
F. Formation	35
G. Services de détection des mines et de déminage	36
H. Projets à effet rapide	37



III. Faits survenus à Qana	38
IV. Analyse des variations	39
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	42
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/250 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée	43
A. Assemblée générale	43
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	52
Annexes	
I. Définitions	55
II. Organigrammes	57
Carte	59

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (exercice 2022/23), dont le montant s'élève à 507 223 400 dollars.

Ce budget est en augmentation de 30 381 400 dollars (6,4 %) par rapport aux crédits de 476 842 000 dollars ouverts pour 2021/22.

Au cours de l'exercice 2022/23, la FINUL continuera de mettre en œuvre les dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, lesquelles ont été réaffirmées dans la résolution 2591 (2021), dans laquelle le Conseil s'est félicité des changements opérationnels adoptés à la FINUL en application de ses résolutions 2373 (2017) et 2433 (2018), et a prié le Secrétaire général de réfléchir aux moyens d'améliorer l'action menée par la Force dans le cadre de son mandat et dans les limites de ses moyens. À cet égard, elle continuera d'exploiter les gains d'efficacité pouvant être réalisés sur le plan de ses capacités militaires et de sa composante civile, qui ont été récemment recensés à la faveur d'examen menés en interne et de l'évaluation de la Force faite par le Secrétaire général en 2020. Par ailleurs, elle rénovera ses installations, effectuera des réparations importantes et poursuivra le remplacement des biens ayant dépassé leur durée d'utilité, ce qui lui permettra de garantir la disponibilité des capacités opérationnelles et d'appui minimales requises pour que son personnel puisse bénéficier de services d'appui sûrs et durables.

Le projet de budget couvre le déploiement d'un maximum de 13 000 militaires, 255 membres du personnel recrutés sur le plan international (dont 1 occupant un emploi de temporaire) et 590 membres du personnel recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Opérations et composante Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2020/21	Montant alloué 2021/22	Dépenses prévues 2022/23	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	327 592,6	331 053,6	339 406,1	8 352,5	2,5
Personnel civil	99 587,4	99 180,3	116 612,5	17 432,2	17,6
Dépenses opérationnelles	41 553,3	46 608,1	51 204,8	4 596,7	9,9
Montant brut	468 733,3	476 842,0	507 223,4	30 381,4	6,4
Recettes provenant des contributions du personnel	14 164,3	13 679,0	14 778,2	1 099,2	8,0
Montant net	454 569,0	463 163,0	492 445,2	29 282,2	6,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	468 733,3	476 842,0	507 223,4	30 381,4	6,4

Ressources humaines^a

	<i>Contingents</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2021/22	–	28	13	–	41
Effectif proposé 2022/23	–	29	13	1	43
Composantes					
Opérations					
Effectif approuvé 2021/22	13 000	31	28	–	13 059
Effectif proposé 2022/23	13 000	30	28	–	13 058
Appui					
Effectif approuvé 2021/22	–	195	549	–	744
Effectif proposé 2022/23	–	195	549	–	744
Total					
Effectif approuvé 2021/22	13 000	254	590	–	13 844
Effectif proposé 2022/23	13 000	254	590	1	13 845
Variation nette	–	–	–	1	1

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b 46 administrateurs et 544 agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [425 \(1978\)](#) et [426 \(1978\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 août 2022, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2591 \(2021\)](#).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante Opérations et composante Appui), ces dernières découlant du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés, composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2021/22 est analysée pour chaque composante.

5. Le quartier général de la FINUL est situé à Naqoura (Liban), à 2,5 kilomètres de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Un bureau aux effectifs restreints a été ouvert à Beyrouth, capitale et principal point d'entrée dans le pays par voies maritime et aérienne. Il est doté de personnel de liaison et de fonctionnaires d'administration, qui fournissent des conseils et un appui à la Directrice de l'appui à la mission en tant qu'interlocuteurs principaux entre la Force et les différentes autorités gouvernementales au Liban et qui sont chargés de coordonner les activités avec les fournisseurs, les autorités gouvernementales et les autres bureaux des Nations Unies à Beyrouth. La fonction principale du bureau de la Force à Beyrouth est de faciliter les mouvements du personnel et du matériel destinés à la Force ou le rapatriement de membres du personnel.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. L'aggravation des tensions au cours de l'été 2021, notamment les violations de la cessation des hostilités commises en mai, juillet et août, montre qu'il existe toujours un risque qu'un conflit éclate le long de la Ligne bleue. Ces événements, de même que la situation politique et les conditions de sécurité qui règnent dans la région et les incertitudes politiques qui pèsent sur le pays, notamment en ce qui concerne les élections qui doivent se tenir en 2022, les réformes politiques et économiques attendues et les institutions de l'État toujours plus faibles, confirment que le déploiement de la FINUL le long de la Ligne bleue reste utile. La Force continuera de s'acquitter de ses principales responsabilités, à savoir surveiller la cessation des hostilités, maintenir le calme et la stabilité le long de la Ligne bleue et aider les parties à appliquer la résolution [1701 \(2006\)](#).

7. La consolidation et la fermeture de trois positions de la Force sont en cours, conformément à la demande formulée par le Conseil dans sa résolution [2591 \(2021\)](#) tendant à ce que le Secrétaire général continue d'exécuter le plan détaillé qu'il avait défini dans la lettre qu'il avait adressée au Président du Conseil le 29 octobre 2020

(S/2020/1059) et qui avait pour objet de donner suite aux recommandations qu'il avait émises dans son rapport (S/2020/473) à l'issue de l'évaluation visant à déterminer si les ressources de la Force étaient toujours adéquates. De plus, l'amélioration de l'utilisation des nouvelles technologies, en particulier le projet de vidéosurveillance de la Ligne bleue visant à protéger les forces, progresse grâce aux discussions menées avec les parties, et les recommandations découlant de l'examen des besoins en personnel civil ont été appliquées. Il est tenu compte dans le projet de budget pour l'exercice 2022/23 des premiers éléments du plan détaillé qui concernent la restructuration de certains bataillons mécanisés clés, notamment le déploiement progressif de véhicules de combat plus petits tels que des véhicules légers tactiques tout-terrain et des véhicules de reconnaissance (matériel appartenant aux contingents). Les états des besoins par unité établis dans ce cadre ont été approuvés en septembre 2021, et la négociation de mémorandums d'accord avec les pays fournisseurs de contingents est en cours. Cette deuxième phase permettra d'appuyer les activités lancées pendant l'exercice en cours qui visent à mettre en place une force ayant une empreinte plus légère, mais une meilleure perception de la situation et à augmenter la densité des contingents près de la Ligne bleue et dans un certain nombre de sites stratégiques présentant une haute valeur opérationnelle. La FINUL a fusionné quatre unités d'un pays fournisseur de contingents et achevé la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen interne (étude des capacités militaires) qui avait été mené à bien en 2019.

8. En application de la résolution 2591 (2021), la FINUL continuera de collaborer activement avec les deux parties en vue de veiller au respect de la cessation des hostilités et de maintenir le calme le long de la Ligne bleue. Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et à la recommandation visant à promouvoir des solutions politiques durables, elle continuera également de plaider en faveur d'un processus politique pouvant conduire à un cessez-le-feu permanent et à un règlement durable du conflit. Elle continuera en outre de s'employer en priorité à renforcer les conditions de sécurité dans sa zone d'opérations afin de créer un environnement propice à la mise en place d'un tel processus politique.

9. La FINUL utilisera son solide mécanisme de liaison et de coordination pour atténuer les tensions en maintenant des contacts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec les deux parties. Elle poursuivra les travaux qu'elle mène avec les deux parties aux niveaux bilatéral et trilatéral afin de trouver des solutions concertées aux questions litigieuses, telles que les zones situées le long de la Ligne bleue au sujet desquelles le Liban a émis des réserves. Elle s'appuiera fortement sur le Mécanisme tripartite, qui demeure le pilier des dispositifs de liaison et de coordination, pour aborder toutes les questions délicates liées aux zones faisant l'objet de réserves et aux points qui restent litigieux le long de la Ligne bleue, conformément au paragraphe 13 de la résolution 2591 (2021) dans lequel le Conseil a exhorté les parties à faire un usage élargi du Mécanisme. Lorsqu'un accord aura été trouvé entre les parties, elle s'efforcera de relancer, avec les parties, le processus visant à marquer la Ligne bleue de façon visible. En application de la résolution 1701 (2006), elle continuera en outre de demander le retrait complet des Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue.

10. La FINUL continuera d'exécuter un nombre élevé d'activités opérationnelles quotidiennes, notamment des patrouilles aériennes, motorisées et pédestres, de manière indépendante et en étroite coopération avec l'Armée libanaise, et de mener des activités aux postes d'observation provisoires et permanents, ainsi que des opérations de prévention des tirs de roquettes. Elle continuera d'attendre de l'Armée libanaise et du Gouvernement libanais qu'ils lui garantissent un accès complet et sans entrave à l'ensemble de sa zone d'opérations et à toutes les zones situées le long de

la Ligne bleue, conformément aux dispositions des résolutions 1701 (2006) et 2591 (2021), et ainsi lui permettent d'exécuter son mandat.

11. Comme suite aux résolutions issues du bilan stratégique présenté dans la lettre que le Secrétaire général a adressée le 8 mars 2017 au Président du Conseil de sécurité (S/2017/202), ainsi qu'à celles découlant de l'évaluation réalisée par le Secrétaire général en vue de déterminer si les ressources de la FINUL étaient toujours adéquates, la FINUL continue d'étudier avec les autorités israéliennes la possibilité de créer un bureau à Tel-Aviv qui serait chargé d'assurer une liaison et une coordination renforcées avec les autorités militaires israéliennes et les autres autorités gouvernementales compétentes.

12. En application de la recommandation formulée dans le rapport de 2017 sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies, qui a été à nouveau émise dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, la FINUL continuera d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies présent dans sa zone d'opérations en répondant, dans la limite de ses capacités, aux préoccupations ou menaces en matière de sécurité. Elle maintiendra un niveau de disponibilité opérationnelle élevé, en organisant régulièrement des entraînements et en se préparant à toute situation d'urgence. De plus, elle vise à intégrer davantage dans ses activités la stratégie, la politique et le plan d'exécution pour la protection des civils à l'échelle de la mission, y compris les directives concernant les composantes militaires, et à mener des exercices à l'échelle de la mission auxquels participeraient toutes les parties concernées.

13. La FINUL resserrera sa coopération avec l'Armée libanaise et les parties prenantes internationales dans le cadre de l'initiative de dialogue stratégique, qui vise à renforcer les capacités et les moyens de l'Armée libanaise. Elle continuera également d'appuyer la mise en œuvre des deux derniers projets qu'il avait été recommandé d'exécuter à l'issue du bilan stratégique, et des engagements pris par la communauté internationale lors de la conférence « Rome II » (2018), qui comprennent le déploiement d'un régiment type le long de la Ligne bleue et l'acquisition d'un patrouilleur pour la Marine libanaise, l'objectif étant de procéder au transfert progressif à la Marine libanaise des responsabilités du Groupe d'intervention navale de la Force. Elle continuera en outre de mener des activités opérationnelles quotidiennes en étroite coordination avec l'Armée libanaise et notamment d'aider cette dernière à maintenir, entre la Ligne bleue et le Litani, une zone exempte de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux déployés dans la zone par le Gouvernement libanais et par elle-même.

14. Lancé sous forme de projet pilote à la FINUL en 2018, le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est utilisé régulièrement pour planifier, évaluer, adapter et renforcer les opérations en vue d'améliorer l'exécution des activités prescrites, ainsi que pour orienter l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats. Il est également régulièrement utilisé pour évaluer l'efficacité et les effets des produits de la Force ainsi que pour recenser les meilleures pratiques et les domaines dans lesquels les opérations peuvent être renforcées. La FINUL se sert également des données et des analyses centralisées dans le Système pour mieux montrer aux États Membres, notamment dans les rapports du Secrétaire général et lors des séances d'information du Conseil de sécurité, en quoi elle contribue à l'évolution de la situation et les difficultés auxquelles elle se heurte.

15. La FINUL a mis à profit ses processus de planification interne pour orienter l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats, son objectif étant de s'assurer : a) que ces cadres mettent l'accent sur ses grandes priorités ; b) qu'ils sont fondés sur les dernières analyses du contexte local et des nouvelles perspectives ; c) qu'ils ciblent les acteurs considérés comme jouant un rôle essentiel dans la

promotion du changement et l'exécution des tâches prescrites ; d) qu'ils tiennent compte des évaluations de sa performance et de son impact ; e) que les indicateurs des cadres de budgétisation axée sur les résultats sont alignés sur les indicateurs et produits axés sur l'impact du Système complet de planification et d'évaluation de la performance et mettent donc de plus en plus l'accent sur l'impact. L'utilisation de ce système aux fins de l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats a également aidé la FINUL à se concentrer sur les produits qui ont les effets les plus marqués en ce qui concerne le maintien de la cessation des hostilités entre le Liban et Israël, l'extension de l'autorité de l'État, la liaison et la coordination entre le Liban et Israël, la protection des civils dans le sud du Liban et un cessez-le-feu permanent entre le Liban et Israël.

16. Le Groupe de la planification de la mission du Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) principal(e) gère la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui continuera d'être utilisé régulièrement pour mettre à jour les plans de mission, éclairer la prise de décision des équipes de direction et améliorer les rapports établis à l'intention du Siège et des États Membres. Cependant, pour assurer une planification systématique, il est nécessaire de renforcer les capacités de la FINUL dans le domaine de la planification pour lui permettre de mener des activités intégrées de planification et des évaluations de la performance sans heurt, ce qui se reflète dans les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2022/23.

Activités d'appui de la mission

17. Les principales priorités stratégiques de la FINUL consistent notamment à avoir une force qui soit suffisamment protégée, mais à l'empreinte plus légère, à même d'avoir une meilleure perception de la situation tout en recherchant des gains d'efficacité sur le plan opérationnel et en assurant la sécurité et le bien-être de son personnel militaire et civil. La FINUL restructurera quatre de ses bataillons mécanisés clés, son matériel majeur appartenant aux contingents et ses capacités autonomes sur la base des états révisés des besoins par unité qui ont été approuvés en septembre 2021.

18. Le projet de budget pour l'exercice 2022/23 tient compte des projets d'infrastructure dans le cadre desquels les installations du quartier général et des secteurs seront rénovées et de gros travaux de remise en état et d'entretien seront effectués afin d'améliorer les conditions de vie et de travail ainsi que l'hygiène et la sécurité au travail du personnel militaire et civil de la Force, et de donner la priorité aux logements adaptés aux besoins des femmes. La rénovation des installations du quartier général vise à mettre les locaux en conformité avec les normes de l'ONU et à régler certains problèmes de sécurité, en ce qui concerne notamment les logements accueillant les militaires, les blocs sanitaires dans l'ensemble de la Force, les zones de travail, les installations de stockage de carburant et les installations de détente et de loisirs.

19. De même que pour la construction au camp de Green Hill d'un bâtiment en dur destiné au personnel militaire et civil qui a été approuvée pour l'exercice 2020/21, la FINUL remplacera par un bâtiment en dur comprenant des blocs sanitaires certains des modules d'hébergement préfabriqués qui ont dépassé leur durée d'utilité et sont délabrés, et qui doivent être remplacés plus fréquemment car ils se trouvent à proximité de la mer dans l'ancien camp de Naqoura. En dépit de l'entretien continu des modules préfabriqués, les infrastructures et les principaux composants ont atteint un niveau de dégradation qui fait que ces modules ne répondent plus aux exigences en matière d'hygiène et de sécurité du personnel de la mission, comme en témoigne le mauvais score obtenu par la Force en ce qui concerne les normes relatives aux

logements et aux blocs sanitaires dans le cadre de l'enquête sur la gestion du risque institutionnelle réalisée par le Département de l'appui opérationnel en 2017. À cet égard, il est avantageux de remplacer les modules préfabriqués par des bâtiments en dur, car ces derniers devraient avoir une durée d'utilité de 40 ans, contre 7 ans pour les modules préfabriqués, dans cette zone à proximité de la mer. La durée d'utilité d'un bâtiment en dur, ainsi que sa durabilité et son rendement thermique permettront de compenser les dépenses engagées au titre du remplacement des modules préfabriqués et des gros travaux d'entretien et de remise en état qui ont dû être effectués pour maintenir les modules aux normes de l'ONU. Des mesures seront prises en vue d'assurer l'étanchéité du bâtiment et les améliorations suivantes seront apportées : isolation des murs, installation d'un double plafond, construction de cloisons en béton qui résistent à la rouille, pose de carreaux de sol en céramique et création d'une zone commune sur le toit. Ces améliorations auront des effets positifs sur le plan environnemental et permettront au personnel militaire d'avoir de meilleures conditions de vie.

20. Parmi les autres grands projets d'infrastructure portant sur la rénovation des installations du quartier général et des secteurs et la réalisation de gros travaux de remise en état et d'entretien qui sont considérés comme prioritaires par la FINUL pour l'exercice 2022/23, on peut citer : a) la construction de tours et d'abris aux postes d'observation, ce qui permettra de renforcer la capacité de la Force de mener ses opérations et ainsi de s'acquitter de son mandat, et le remplacement de technologies obsolètes pour les systèmes de sécurité de la Force (contrôle des accès aux locaux du Chef de la Force et à l'entrée consacrée aux piétons) destinés à protéger le personnel et les biens de l'ONU et à aider la Force à mieux exécuter son mandat dans le contexte opérationnel au sein de son quartier général ; ces améliorations seront les plus importantes mesures prises en matière de sécurité pendant l'exercice ; b) la rénovation des blocs sanitaires dans l'ensemble des locaux, l'objectif étant qu'ils soient intégrés aux locaux de travail, ce qui permettrait de réduire les coûts liés à l'entretien de blocs sanitaires détachés ; c) la réparation des principales installations de détente et de loisirs destinées au personnel militaire.

21. La FINUL continue d'intervenir régulièrement en vue de lutter contre la dégradation grave et coûteuse du matériel ; elle examine systématiquement l'état des bâtiments, des installations et des infrastructures en tenant compte de leur durée d'utilité et effectue des services d'entretien et de réparation (pour les groupes électrogènes et les climatiseurs, par exemple) aux intervalles recommandés par les fabricants. Ces activités ont orienté l'élaboration du plan de remplacement du matériel et ont montré que, en dépit des travaux d'entretien courant qui avaient été réalisés, les infrastructures et les principaux composants étaient tellement dégradés que les modules ne répondaient plus aux exigences en matière d'hygiène et de sécurité du personnel, et que les biens qui devaient faire l'objet de rénovations et de réparations majeures ne se limitaient pas à ceux qui avaient dépassé une durée de vie allant de 10 à 20 ans et avaient été inclus dans le plan de remplacement du matériel.

22. La Force ne se contente pas de rénover les installations de son quartier général et de ses secteurs ni d'effectuer de gros travaux de remise en état et d'entretien, elle continue aussi d'examiner l'état de ses biens et appliquera les mesures prévues pour la quatrième année du plan de remplacement du matériel étalé sur cinq ans, qui est présenté dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2022/23. Il est ressorti de l'examen mené en 2018/19 de l'état des biens de la Force dans les domaines des installations et infrastructures, des transports terrestres, des opérations aériennes, des communications et de l'informatique et des services médicaux que plus de 50 % de ces biens avaient dépassé leur durée d'utilité. Il avait été estimé qu'en l'absence d'un investissement progressif dans le remplacement de ces biens et dans le remplacement régulier nécessaire des biens en général, plus de 90 % des biens de la FINUL

dépasseraient leur durée d'utilité d'ici à l'exercice 2023/24. L'un des résultats prévus du plan de remplacement progressif du matériel est de doter la FINUL de biens essentiels en état de fonctionner, comme le prévoient les normes de remplacement, ces biens pouvant être régulièrement remplacés au cours des exercices suivants. Ce plan de remplacement échelonné doit absolument être mis en œuvre pour éviter non seulement des risques opérationnels et de sécurité, mais également pour éviter de devoir engager d'importantes dépenses d'équipement ponctuelles au titre des remplacements à faire au cours de prochains exercices. Le plan et les prévisions de dépenses correspondantes ont été révisés afin d'exclure les modules d'hébergement préfabriqués et autres biens qui seront remplacés par les bâtiments en dur qu'il est proposé de construire dans l'ancien camp de Naqoura et sont par conséquent pris en compte dans le présent projet de budget. L'exercice 2022/23 sera la troisième année de mise en œuvre du plan de remplacement échelonné du matériel composant l'infrastructure informatique et de communication, qui permet à la Force de mener à bien ses activités.

23. La FINUL continue d'œuvrer à la réalisation d'ici à 2023 des objectifs inscrits dans la stratégie environnementale de l'Administration pour 2017-2023. Les activités environnementales se déclinent en un large éventail : application du cadre réglementaire environnemental de la Force et réalisation d'évaluations environnementales ; amélioration de la gestion des déchets solides grâce à la séparation à la source des déchets solides dangereux et non dangereux ; traitement des eaux usées dans les camps et élimination des boues résiduelles conformément à la stratégie ; mise en place de diverses mesures de protection (bassins de confinement de carburant et de lubrifiant, bassins de confinement des fuites et déversements de carburant de groupe électrogène, drainage) ; construction d'ateliers dotés de dispositifs de drainage et de déshuilage ; réalisation d'économies de ressources grâce à l'augmentation de la part des énergies renouvelables et au remplacement des ampoules par des systèmes d'éclairage à haut rendement énergétique qui utilisent des diodes électroluminescentes et consomment 30 à 50 % moins d'énergie, et au remplacement des climatiseurs classiques qui ont dépassé leur durée d'utilité par des climatiseurs ayant un taux de rendement énergétique saisonnier A++ ou A+++ et équipés de détecteurs de mouvements qui permettent de réduire la consommation ; mise à profit des progrès réalisés en matière de collecte des eaux de pluie et installation d'équipements économes en eau ; sensibilisation de la population locale et appui apporté à cette dernière dans le cadre de projets liés à l'environnement, qui visent par exemple à promouvoir les énergies de substitution et à améliorer les pratiques de gestion des déchets et la conservation des eaux.

24. Le quartier général de la FINUL est pleinement intégré au système de surveillance à distance des infrastructures de terrain, qui lui permet de surveiller le réseau et le matériel d'approvisionnement en énergie, en électricité et en eau (par exemple, les pompes, le niveau des eaux) et ainsi d'obtenir régulièrement des données sur la consommation d'eau et d'énergie ainsi que sur l'évolution du niveau des eaux. La mise en place du système de surveillance à distance des infrastructures de terrain dans toute la zone d'opérations de la FINUL se poursuivra au cours de l'exercice 2022/23 : il sera procédé aux dernières installations de systèmes énergétiques et de matériel électrique et on passera aux étapes suivantes pour ce qui est de l'appui au réseau Internet et des installations liées au carburant.

25. L'effectif civil proposé fait apparaître une augmentation globale d'un emploi de temporaire. Cette augmentation, qui concerne le personnel recruté sur le plan international, tient au fait qu'il est proposé de supprimer un poste de réalisateur(trice) d'émissions radiophoniques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) et de créer un poste de coordonnateur(trice) hors classe (P-5) au Bureau du (de la) Coordonnateur(trice)

principal(e) et de créer un emploi de temporaire de spécialiste de la gestion de programme (P-4) au Bureau du (de la) commandant(e) adjoint(e) de la force.

26. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation présentée dans le rapport du Secrétaire général (S/2020/473) et de l'examen des besoins en personnel civil, la FINUL a procédé en 2020 à une évaluation approfondie de sa structure organisationnelle composante par composante (Direction exécutive et administration, Services organiques et Appui). L'objectif de l'examen était d'assurer une meilleure harmonisation entre le personnel et les besoins et les priorités de la mission dans l'ensemble des composantes, de repérer tout décalage au sein de la structure autorisée et de vérifier si la structure de la Force reflétait la structure de mission normalisée adoptée par les missions de maintien de la paix. Dans le présent rapport, on trouvera une description des changements qu'il est proposé d'apporter en vue de réaménager le tableau des effectifs de la FINUL et de mettre en place une capacité de planification stratégique de la mission, dans les domaines opérationnels recommandés par le groupe de travail chargé de procéder à l'examen des besoins en personnel civil. De plus, étant donné que les fonctions de gestion du programme de déminage, qui étaient auparavant assumées par le Service de la lutte antimines, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), seront transférées à la FINUL, le Secrétariat dirigera désormais le programme de lutte antimines, le principe de responsabilité sera mieux appliqué et le programme gagnera globalement en efficacité et en efficience.

27. La FINUL a analysé la situation des postes soumis à recrutement national et constaté que son effectif se composait de 844 postes civils autorisés et que les titulaires de 88,2 % de ces postes exerçaient des fonctions d'appui. Le ratio entre les postes autorisés soumis à recrutement international (254) et ceux soumis à recrutement national (590) est de 1 :2,3, soit un taux de 70 %. Ce ratio a pu être maintenu grâce à la mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen des besoins en personnel civil réalisé en 2020, qui ont été approuvées pour l'exercice 2021/22.

C. Coopération au niveau régional

28. Comme suite aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation dont il est question dans le rapport du Secrétaire général sur la FINUL, celle-ci entend renforcer l'intégration de ses activités avec celles du Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et compte engager des consultations régulières et assurer la coordination des activités dont elle est chargée avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes nationales et internationales, notamment. Elle s'emploiera également à promouvoir une coordination étroite entre sa direction et celle du Bureau en ce qui concerne les objectifs stratégiques et politiques à plus long terme afin de favoriser l'application intégrale de la résolution 1701 (2006), notamment en ce qui concerne les capacités dont dispose l'État dans le sud du Liban et l'objectif général consistant à instaurer un cessez-le-feu permanent entre Israël et le Liban. Elle renforcera en outre sa coopération avec les missions présentes dans la région afin de mettre en commun des informations et de coordonner les activités de manière plus complète dans le cadre de réunions régionales, de conférences régionales destinées aux commandants des forces et d'échanges réguliers d'informations et d'analyses.

29. Par ailleurs, la FINUL continuera de coopérer et de collaborer étroitement avec la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), ainsi

qu'avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient basé à Jérusalem.

30. La Section régionale déontologie et discipline, qui relève de la FINUL, continuera de s'acquitter de son mandat régional consistant à mettre en œuvre la stratégie à trois volets de l'Organisation en matière de gestion des fautes professionnelles (prévention, répression et réparation) afin d'améliorer l'aide qu'elle apporte aux missions et aux bureaux d'appui dans la région. Cette aide prendra la forme d'activités de prévention, de missions d'évaluation des risques, de campagnes d'information et de programmes d'initiation et de formation. Les activités de prévention seront menées dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation intensifs, qui mettront l'accent sur la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, de la fraude et du harcèlement sexuel et qui seront mis en œuvre dans les entités couvertes par la Section (Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, FNUOD, UNFICYP, FINUL, Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, Mission d'appui des Nations Unies en Libye et ONUST). Par ailleurs, s'agissant de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la Section régionale facilitera également le traitement des allégations de faute, le recensement des services d'aide aux victimes et la constitution de réseaux nationaux.

31. La Section des technologies continuera de s'employer à réaliser les objectifs stratégiques consistant à réduire les disparités dans la prestation de services, à faire des économies d'échelle et à éliminer les chevauchements d'activités au niveau régional en ce qui concerne la fourniture de services informatiques dans les quatre missions de maintien de la paix actives dans la région, à savoir la FINUL, la FNUOD, l'ONUST et l'UNFICYP. À cet égard, la FINUL assurera la supervision et la gestion des services informatiques à l'échelle régionale pour ces missions. Dans le cadre de l'examen régional que prévoit de réaliser en 2022 le Bureau de l'informatique et des communications et qui a été envisagé dans le rapport d'évaluation, la FINUL continuera d'élaborer et d'exécuter des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat propre à chaque mission de la région, afin de parvenir à une plus grande synergie dans l'emploi des ressources humaines et matérielles. Elle continuera également de fournir des services d'accès au Bureau de la Coordinatrice spéciale pour le Liban et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, selon le principe du recouvrement des coûts. Elle coordonnera en outre les activités intermissions à l'appui de la mise en œuvre des plans régionaux et jouera le rôle d'agent de liaison principal avec le Bureau de l'informatique et des communications pour ce qui est des politiques et plans mondiaux.

32. En ce qui concerne le VIH/sida, la FINUL assurera la coordination des services régionaux partagés pour l'ONUST, la FNUOD, l'UNFICYP, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, afin que les missions de la région soient mieux préparées en ce qui concerne le VIH/sida grâce à la promotion de la santé, la prévention de l'exposition aux risques et l'atténuation de l'incidence du VIH/sida sur les missions, le personnel, les États Membres contributeurs et les communautés d'accueil. Les activités qui font l'objet d'une coordination au niveau des missions et aux échelons nationaux, régionaux et internationaux sont les suivantes : séances d'orientation obligatoires sur le VIH, prise en compte des questions relatives au VIH/sida dans les tâches confiées aux missions, fourniture de supports pédagogiques, adoption de mesures de sécurité universelles, gestion de la

prophylaxie postexposition, prestation de services de consultation et de dépistage anonymes et volontaires, promotion des droits humains en vue de favoriser l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH et analyse des alertes rapides en rapport avec l'épidémie.

33. De plus, la FINUL continuera non seulement de fournir aux autres missions de maintien de la paix présentes dans la région un appui à la formation, mais aussi de dispenser ses programmes de formation en interne. Elle favorisera la coordination du réseau mondial de formation entre les missions de maintien de la paix et, lorsque les besoins en formation sont communs à toutes les entités des Nations Unies actives dans la région et que les ressources approuvées le permettent, elle fournira un appui à la formation à ces entités des Nations Unies afin de réduire au minimum les chevauchements d'activités et d'accroître l'efficacité de l'appui à la formation.

34. La FINUL continuera d'être épaulée par le Bureau d'appui commun de Koweït, où un(e) fonctionnaire recruté(e) sur le plan international et deux agents des services généraux s'occupent du traitement des états de paie de son personnel recruté sur le plan national et de son personnel en tenue, et continuera d'appuyer les fonctions bancaires internes qui sont centralisées pour le Liban à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en mettant à disposition un(e) fonctionnaire recruté(e) sur le plan international et deux agents des services généraux.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

35. La FINUL continuera de coopérer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et d'autres partenaires en participant régulièrement aux réunions de coordination, aux réunions des groupes de travail sur les questions importantes (contributions à l'égalité des genres, rapports sur les droits humains, protection de l'enfance, lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) ou relèvement des populations), ainsi qu'aux activités ayant une incidence sur sa zone d'opérations. Elle continuera également de participer et de contribuer à la planification des activités conjointes pour le pilier Paix et sécurité du cadre stratégique des Nations Unies. En collaboration avec les partenaires des Nations Unies et d'autres acteurs, elle examinera les moyens de mettre en œuvre conjointement des initiatives et des projets à effet rapide ciblant les populations.

36. Par ailleurs, la FINUL poursuivra sa collaboration avec la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux à Beyrouth afin de mobiliser le soutien des donateurs en faveur de l'Armée libanaise, en particulier pour l'établissement du quartier général du régiment type dans le sud du Liban et le déploiement ultérieur du régiment.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

37. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

38. Le Bureau du Chef de la mission et commandant de la force assurera la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Bureau du Chef de la mission et commandant de la force								
Postes approuvés 2021/22	1	–	1	–	1	3	4	7
Postes proposés 2022/23	1	–	1	–	1	3	4	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du commandant adjoint de la force								
Postes approuvés 2021/22	–	1	–	–	1	2	–	2
Postes proposés 2022/23	–	1	–	–	1	2	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	1
Variation nette (voir tableau 2)	–	–	1	–	–	1	–	1
Total partiel								
Postes approuvés 2021/22	–	1	–	–	1	2	–	2
Postes proposés 2022/23	–	1	1	–	1	3	–	3
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	1
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) principal(e)								
Postes approuvés 2021/22	–	1	5	4	2	12	4	16
Postes proposés 2022/23	–	1	6	4	2	13	4	17
Variation nette (voir tableau 3)	–	–	1	–	–	1	–	1
Section des affaires juridiques								
Postes approuvés 2021/22	–	–	2	1	1	4	2	6
Postes proposés 2022/23	–	–	2	1	1	4	2	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Section régionale déontologie et discipline								
Postes approuvés 2021/22	–	–	3	1	2	6	1	7
Postes proposés 2022/23	–	–	3	1	2	6	1	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe consultatif sur les questions de genre								
Postes approuvés 2021/22	–	–	1	–	–	1	2	3
Postes proposés 2022/23	–	–	1	–	–	1	2	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel								
Postes approuvés 2021/22	1	2	12	6	7	28	13	41

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Postes proposés 2022/23	1	2	13	6	7	29	13	42	
Variation nette	–	–	–	–	–	1	–	1	
Total (emplois de temporaire)									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	1	
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	1	
Total (emplois de temporaire inclus)									
Effectif approuvé 2021/22	1	2	12	6	7	28	13	41	
Effectif proposé 2022/23	1	2	14	6	7	30	13	43	
Variation nette	–	–	2	–	–	2	–	2	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste et de 1 emploi de temporaire

Bureau du commandant adjoint de la force

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau du commandant adjoint de la force

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Emploi de temporaire	+1	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	Création	
Total	+1		(voir tableau 1)		

39. Les postes approuvés pour le Bureau du commandant adjoint de la force sont au nombre de deux : un poste de commandant(e) adjoint(e) de la force (D-2) et un d'assistant(e) administratif(ive) (agent(e) du Service mobile). Le commandant adjoint de la force est responsable des enquêtes concernant les violations présumées de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité qui sont menées par l'intermédiaire de la Cellule des enquêtes techniques ; supervise et dirige l'équipe spéciale chargée du levé topographique des terres domaniales ; assure le commandement tactique des unités de police militaire internationale ; apporte un appui au Chef de la mission et commandant de la force en matière de sécurité. Le commandant adjoint de la force remplace le Chef de la mission et commandant de la force et assume le commandement militaire en son absence et, si nécessaire, assume le rôle de chef de la mission par intérim si le Chef de la mission et commandant de la force et le Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles s'absentent en même temps.

40. Le Service de la lutte antimines fournit des services de lutte antimines à la FINUL grâce à son partenariat de longue date avec l'UNOPS, en application du mémorandum d'accord-cadre conclu entre l'ONU et l'UNOPS en 2014. Dans le cadre

de son audit sur le mécanisme de suivi et d'évaluation du Service de la lutte antimines, le Bureau des services de contrôle interne a recommandé au Service de renforcer son environnement de contrôle et d'intensifier le contrôle financier ainsi que le suivi et l'évaluation. Le Comité des commissaires aux comptes a rappelé les conclusions du Bureau des services de contrôle interne et demandé au Service de la lutte antimines, dans son audit des opérations de paix des Nations Unies [A/75/5 (Vol. II)], en 2020, de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'UNOPS, d'accroître sa présence et ses connaissances sur le terrain, d'intensifier les efforts qu'il déploie afin d'exécuter directement certains aspects des plans de lutte antimines et d'évaluer le partenariat avec l'UNOPS pour s'assurer que celui-ci est efficace par rapport aux coûts.

41. À cet égard, il est proposé de tenir compte du (de la) responsable du programme de lutte antimines de la Force dans le tableau d'effectifs au lieu d'inscrire les ressources correspondantes à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, comme c'était le cas auparavant dans le cadre des modalités de mise en œuvre établies avec l'UNOPS. Selon la nouvelle approche proposée, le Service de la lutte antimines sera directement responsable de l'évaluation des menaces, de la conception et du suivi des programmes et de la représentation auprès des dirigeants de la mission et des parties prenantes et partenaires gouvernementaux. L'augmentation des crédits demandés qui est due à l'emploi qu'il est proposé de créer est compensée par une réduction correspondante des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles (rubrique Fournitures, services et matériel divers).

42. Dans ce contexte, il est proposé de créer un emploi de temporaire (voir tableau 2), dont le (la) titulaire dirigerait le programme de lutte antimines de la Force et les activités menées pour s'assurer de la qualité du travail des contingents de déminage de la FINUL, lesquelles permettent de vérifier si ces contingents sont capables de nettoyer des champs de mines ou d'enlever des restes explosifs de guerre dans le respect des normes internationales établies en la matière.

43. Le (la) titulaire rendrait compte au commandant adjoint de la Force, s'attacherait tout particulièrement à faire en sorte que les contingents de déminage puissent mener leurs opérations en toute sécurité et de la manière la plus productive possible, et jouerait un rôle essentiel dans la coordination et le suivi opérationnel des activités de déminage entreprises par la Force dans le cadre d'un mémorandum d'accord conclu entre l'ONU et le Gouvernement libanais.

44. Le (la) titulaire apporterait une assistance technique en matière de lutte antimines et d'enlèvement des engins explosifs dans les zones prioritaires de la zone d'opérations de la FINUL et collaborerait étroitement avec le Service de la lutte antimines en vue de s'assurer de la qualité du travail des contingents chargés de l'élimination des mines et des restes explosifs de guerre dans la zone d'opérations, afin de garantir leur sûreté et leur sécurité et de contribuer à une zone d'opérations sûre et sécurisée dans le sud du Liban.

Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) principal(e)

Tableau 3

Ressources humaines : Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) principal(e)

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-5	Coordonnateur(trice) hors classe	Création	
Total	+1		(voir tableau 1)		

45. Les postes approuvés pour le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) principal(e) sont au nombre de 16 : un poste de coordonnateur(trice) principale (D-1), un d'analyste principal(e) de l'information (Affaires politiques) (P-5), deux d'analyste de l'information (Affaires politiques) (P-4), un de spécialiste des questions politiques (P-4), un de spécialiste des politiques et des meilleures pratiques (P-4), trois d'analyste de l'information (Affaires politiques) (P-3), deux de fonctionnaire d'administration (1 P-3 et 1 agent(e) du Service mobile), un d'assistant(e) administratif(ive) (agent(e) du Service mobile), un d'assistant(e) des commissions d'enquête (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et trois d'assistant(e) de recherche (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

46. En ce qui concerne la gestion de l'ensemble des opérations de la FINUL, le (la) Coordonnateur(trice) principal(e) assume des fonctions de chef d'état-major civil, aide le Chef de la mission et commandant de la force à veiller à l'intégration des opérations politiques et militaires et assure la coordination des activités entre les composantes civile et militaire de la Force, ainsi qu'avec ses partenaires dans la région et au Siège de l'ONU.

47. Le (la) Coordonnateur(trice) principal(e) conseille le Chef de la mission et commandant de la force et l'aide à s'acquitter de ses responsabilités transversales qui couvrent les trois piliers autour desquels est structurée la Force (affaires militaires, affaires politiques et civiles et appui à la mission), afin d'améliorer la cohérence et l'intégration des activités de cette dernière. Cette aide est axée sur les principaux mécanismes et rouages qui permettent à la Force de s'acquitter de son mandat de manière intégrée, en particulier, eu égard à la planification stratégique des aspects transversaux, à la coordination des orientations, à la prise de décisions au plus haut niveau et à la gestion de l'information.

48. Le (la) Coordonnateur(trice) principal(e) veille également à l'harmonisation des priorités et des capacités d'appui et assure la liaison avec toutes les composantes de la Force en vue, d'une part, de leur donner des conseils sur les meilleures pratiques qui permettront d'atteindre les objectifs et les priorités de la Force et, d'autre part, de veiller à l'application desdites pratiques. À cette fin, il ou elle assume un certain nombre de fonctions de gestion, de planification, de budgétisation et d'orientation stratégique au nom et à l'appui du Chef de la mission et commandant de la force, notamment celles consistant à : a) contribuer à l'efficacité de la direction et de la gestion des activités et composantes de la Force conformément à la vision stratégique et aux directives du Chef de la mission et commandant de la force ; b) faciliter la gestion interne de la Force, notamment en donnant des conseils sur l'élaboration de politiques relatives aux questions de gestion, y compris la gestion des risques, la continuité des opérations et la résilience institutionnelle ; c) faciliter la transposition des mandats, des orientations et des directives de haut niveau des responsables de la Force en tâches concrètes, et collaborer avec les composantes de la Force pour veiller à ce qu'elles soient exécutées efficacement ; d) superviser l'exécution intégrée du mandat de la Force, notamment la gestion des programmes, la réforme et la gestion du changement, la gestion de l'information et la gestion des crises.

49. Le (la) Coordonnateur(trice) principal(e) apportera en outre un appui spécifique au Chef de la mission et commandant de la force dans l'exécution des activités quotidiennes de contrôle administratif, ce qui permettra à celui-ci de se concentrer sur la prise de décisions stratégiques et opérationnelles.

50. À cet égard, il est proposé de créer un poste (voir tableau 3), dont le (la) titulaire remplacerait le (la) Coordonnateur(trice) principal(e) (D-1) en son absence et superviserait directement la gestion du Groupe de la planification de la mission, qui compte trois postes [un de spécialiste des questions politiques (P-4), un de

fonctionnaire d'administration (P-3) et un de fonctionnaire d'administration (agent(e) du Service mobile)], et du Groupe des politiques et des meilleures pratiques, qui compte deux postes [un de spécialiste des politiques et des meilleures pratiques (P-4) et un d'assistant(e) de recherche (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)].

51. De plus, des synergies importantes seraient réalisées entre le Groupe de la planification de la mission et le Groupe des politiques et des meilleures pratiques étant donné que ceux-ci auraient un rattachement hiérarchique semblable et que la supervision s'en trouverait renforcée. Le Groupe de la planification de la mission regroupe plusieurs portefeuilles stratégiques qui contribuent à enrichir les priorités stratégiques de la Force, et supervise la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques organisationnelles et d'initiatives de gestion de la performance et de réforme (système de gestion de la résilience institutionnelle, gestion des crises et continuité des opérations, gestion du risque institutionnel, initiative Action pour le maintien de la paix, budgétisation axée sur les résultats et Système complet de planification et d'évaluation de la performance), qui sont menées parallèlement à d'autres responsabilités transversales couvrant les trois piliers autour desquels est structurée la FINUL. Le Groupe des politiques et des meilleures pratiques est responsable de l'élaboration des orientations, de l'apprentissage institutionnel et de la gestion des connaissances. Le renforcement de la surveillance permettra de veiller à ce que les meilleures pratiques soient prises en compte dans les processus de planification et à ce que des évaluations sérieuses soient réalisées dans le cadre d'examens après action intégrés dans les évaluations de la performance, les activités de gestion des risques et les plans, formations et exercices relatifs à la continuité des opérations et à la résilience institutionnelle.

52. Comme il est souligné dans le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/74/533), dans le cadre de leurs fonctions consistant à rechercher des solutions politiques et à prévenir les conflits par la médiation, les missions ont été invitées à améliorer la planification et l'analyse intégrées et stratégiques des opérations, et ont été exhortées à généraliser la planification intégrée dans les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles. Dans son rapport de juin 2020 (S/2020/473), le Secrétaire général a recommandé que la FINUL établisse des capacités de planification stratégiques au Bureau du Chef de la mission et commandant de la force afin de renforcer et d'harmoniser la planification stratégique et opérationnelle intégrée des activités dans les principaux programmes transversaux, y compris le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, la budgétisation axée sur les résultats, la gestion stratégique au moyen d'Umoja, la gestion des risques, la continuité des opérations, la planification des interventions d'urgence, les questions de genre et l'environnement. Conformément à la résolution 67/287 de l'Assemblée générale, le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix contribue à recenser les lacunes qui ont une incidence sur l'exécution des mandats du Conseil de sécurité dans les opérations de maintien de la paix en formulant des recommandations sur les problèmes systémiques. Dans les conclusions issues de son examen systémique de 2020, il a souligné que toutes les missions devaient disposer de groupes de planification dotés de ressources suffisantes et capables de procéder à une planification intégrée tenant compte des résultats et de l'incidence de la budgétisation axée sur les résultats. De plus, il a recommandé, dans le cadre de son examen de la politique intitulée « Autorité, commandement et contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies », que des membres du personnel en tenue, un(e) expert(e) de l'appui aux missions et un(e) expert(e) technique, capables d'assurer la planification entre les différents piliers, viennent renforcer les groupes de planification des missions. Cette recommandation fera l'objet d'un examen

ultérieur, mais elle montre clairement combien il importe de renforcer les capacités de planification stratégique des opérations de maintien de la paix.

53. Dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix (A/74/5 (Vol. II) de janvier 2020, le Comité des commissaires aux comptes a également souligné que la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance était d'une importance capitale pour répondre à la demande du Conseil de sécurité, qui avait appelé de ses vœux l'élaboration d'un dispositif de gestion de la performance complet et intégré, et que les cellules de la planification stratégique des missions devaient disposer d'effectifs suffisants pour assurer une planification générale.

54. Dans ce contexte, le (la) titulaire du poste favoriserait un suivi organisé, coordonné et opportun des rapports critiques. Il ou elle mettrait en place une approche coordonnée de la gestion des crises entre les trois piliers, en gardant à l'esprit les impératifs globaux que supposent la résilience et la structure de gestion de l'Organisation. En tant qu'adjoint(e) au (à la) Coordonnateur(trice) principal(e), il ou elle réaliserait des analyses consolidées de la performance destinées au Groupe des politiques et des meilleures pratiques et rendrait compte des activités menées par la Force et de la démarche adoptée par celle-ci à la suite d'événements qui pourraient avoir des répercussions. La communication des informations demandées par le Siège, tels que les résultats des examens, sera ainsi mieux coordonnée.

55. Les activités menées actuellement en vue de promouvoir une culture de travail favorable à l'innovation, notamment pour ce qui est des stratégies d'exploitation des données, des technologies révolutionnaires et du passage à une approche globale de la planification à l'échelle de la mission, seront harmonisées. Le (la) titulaire du poste dirigerait et superviserait une équipe qui générerait les outils utilisés pour suivre et évaluer l'exécution du mandat dans toutes les composantes dans le cadre d'une méthode de planification symbiotique.

56. En l'absence d'un(e) adjoint(e) au (à la) Coordonnateur(trice) principal(e), le mandat continuera d'être exécuté de manière fragmentée en dehors d'un cadre de suivi et d'évaluation centralisé au sein du Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) principal(e), qui relève du Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force, ce qui aurait une incidence sur la Force. Les progrès réalisés dans l'ensemble des composantes risquent de ne pas être recensés de manière adéquate ou en temps voulu, et les réalisations ne seront pas présentées de manière globale dans les rapports du Secrétaire général, qui visent à informer en temps utile les États Membres de ces réalisations pour qu'ils continuent d'appuyer les priorités de la FINUL. Le (la) titulaire du poste assurerait une supervision coordonnée, et, sans cela, l'adoption de mesures correctives pourrait être retardée et la saisie, l'enregistrement et l'analyse de la réalisation des priorités stratégiques de la Force et des objectifs plus larges de la réforme de la paix et de la sécurité du Secrétaire général pourraient en pâtir.

57. Enfin, le (la) Coordonnateur(trice) hors classe, qui serait spécialement chargé(e) des tâches de coordination aux plus hauts niveaux de la mission, assurerait la continuité des fonctions d'appui au Bureau, en particulier en l'absence du (de la) Coordonnateur(trice) principal(e), et garantirait la préservation des connaissances institutionnelles lors de la relève de militaires occupant des postes clés relevant du Chef de la mission et commandant de la force.

Composante 1 : opérations

58. La FINUL continuera de mettre l'accent sur les activités opérationnelles et stratégiques qu'elle mène en application des dispositions des résolutions 1701 (2006) et 2591 (2021) du Conseil de sécurité pour pérenniser la cessation des hostilités et

maintenir un environnement stable et sûr, exempt de tous personnels armés, biens ou armes non autorisés dans la zone comprise entre la Ligne bleue et le Litani. Elle continuera également d'appuyer le renforcement des capacités de l'Armée libanaise dans le cadre du dialogue stratégique, en lui dispensant une formation technique et en mobilisant l'appui international en faveur du développement des capacités en prévision du transfert, à terme, des responsabilités du Groupe d'intervention navale de la Force à la marine libanaise. Elle continuera de promouvoir le projet de régiment type et d'intensifier les activités de coopération civilo-militaire menées conjointement avec le centre de coordination civilo-militaire de l'Armée libanaise. Elle maintiendra également son appui à l'Armée libanaise au moyen d'activités opérationnelles conjointes organisées quotidiennement, telles que des patrouilles, des activités d'observation et des formations.

59. La FINUL continuera d'utiliser ses dispositifs de liaison et de coordination, uniques en leur genre, avec les Forces de défense israéliennes et l'Armée libanaise afin d'atténuer et d'apaiser les tensions le long de la Ligne bleue. Elle continuera également de faciliter les réunions du mécanisme tripartite afin de promouvoir le strict respect de la Ligne bleue, notamment en s'entretenant avec toutes les parties sur les questions litigieuses touchant aux activités de suivi et d'enregistrement des violations de la Ligne et aux enquêtes y relatives, ainsi qu'aux activités visant à signaler la Ligne de manière visible. Elle continuera en outre de demander le retrait complet des Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue.

60. Comme auparavant, la FINUL œuvrera en faveur de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006). Dans le cadre d'une démarche globale visant à renforcer l'autorité de l'État et des organismes chargés de la sécurité dans le sud du Liban, la FINUL, le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et l'équipe de pays des Nations Unies se coordonneront efficacement, et des échanges de haut niveau seront organisés avec les ministères et les autorités. La FINUL continuera d'accorder la priorité à l'établissement de relations avec la population locale en menant des projets à effet rapide pour renforcer la confiance ainsi que des initiatives stratégiques de communication coordonnées (activités d'information à l'intention de la population locale, tenue de réunions régulières avec les municipalités et les chefs religieux, messages ciblés visant à mieux faire connaître les activités relevant du mandat de la Force).

61. Pour assurer la sécurité du personnel de la FINUL et créer un environnement stable et sûr dans le sud du Liban, le personnel des contingents continuera d'éliminer les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés dans les zones où la Force est déployée. Les contingents maintiendront également les voies d'accès à la Ligne bleue, dont ils assureront le marquage visible.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Existence d'un environnement stable et sûr dans le sud du Liban

1.1.1 Absence d'incursions aériennes, maritimes ou terrestres et d'échanges de tirs le long de la Ligne bleue (2020/21 : 2 142 violations aériennes et 1 231 violations terrestres ; 2021/22 : 1 598 violations aériennes et 1 380 violations terrestres ; 2022/23 : 1 598 violations aériennes et 1 380 violations terrestres)

1.1.2 Déploiement de l'Armée libanaise dans toute la région située au sud du Litani, y compris dans la

partie de la ville de Ghajar et une zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue

1.1.3 Absence de personnel armé, d'armes et de matériel connexe dans la zone située entre la Ligne bleue et le Litani, à l'exception de ceux de l'Armée libanaise et de la FINUL

1.1.4 Participation des deux parties à des réunions tripartites et maintien de dispositifs de liaison et de coordination

1.1.5 Agrandissement de la zone exempte de mines et de restes explosifs de guerre (2020/21 : 20 412 m² ; 2021/22 : 30 000 m² ; 2022/23 : 30 000 m²)

Produits

- 1 241 000 jours-personnes de patrouille motorisée autonome, avec moyens de réserve, d'intervention rapide, de reconnaissance, d'action et de protection militaire
- 949 000 jours-personnes de présence aux postes d'observation autonomes
- 770 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue et de vol de reconnaissance dans la zone d'opérations
- 590 heures de vol aux fins de la constatation des problèmes et des mouvements opérationnels au titre du transport de matériel de combat, des fonctions de commandement et de contrôle et des activités de liaison et de formation
- 1 318 jours-navire de patrouille navale aux fins de la surveillance de la frontière maritime du Liban, y compris dans le cadre d'exercices opérationnels conjoints avec l'Armée libanaise
- 300 heures de vol aux fins des activités de patrouille d'interception et des opérations dans la zone d'opérations maritimes
- 240 900 jours-personnes aux fins des activités opérationnelles coordonnées avec l'Armée libanaise
- Organisation de 950 exercices, séminaires, ateliers, conférences et stages de formation communs coordonnés avec les branches terrestres et maritimes de l'Armée libanaise en vue de renforcer leurs capacités tactiques et opérationnelles et d'améliorer la coordination entre l'Armée et la FINUL sur les plans opérationnel et tactique, de façon à accroître l'efficacité des opérations combinées
- Établissement de 3 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#), ainsi que de rapports ponctuels sur des questions particulières intéressant le Conseil, et présentation périodique de rapports internes au Siège de l'Organisation des Nations Unies
- Liaison quotidienne et hebdomadaire, communication et échange d'informations avec les deux parties sur des questions liées à l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité qui exigent une attention immédiate
- Tenue de réunions tripartites présidées et appuyées par la FINUL toutes les six semaines environ, et tenue de réunions bilatérales avec les parties, selon les besoins
- Conduite d'enquêtes sur les violations présumées de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité et sur les autres faits propices à exacerber les tensions dans la zone d'opérations, selon les besoins, et présentation de rapports au Conseil, dans des délais raisonnables, sur l'achèvement de ces enquêtes ou les mesures de suivi mises en œuvre
- Organisation de 7 réunions par jour en moyenne aux fins du traitement rapide des réclamations relatives aux opérations de la FINUL adressées par des membres de la population locale et mise en œuvre d'activités de renforcement de la confiance accompagnées de messages visant à promouvoir l'acceptation du mandat de la Force par la population

- Organisation de réunions hebdomadaires (> 100) et ponctuelles avec les autorités libanaises et israéliennes, les représentants du corps diplomatique et les bureaux des Nations Unies sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux faire comprendre le mandat, le rôle et les activités de la FINUL
- Organisation de 8 réunions d'information à l'intention des États Membres, des pays fournisseurs de contingents et des pays donateurs portant sur des questions opérationnelles intéressant la FINUL, la coopération avec l'Armée libanaise et le renforcement des capacités de cette dernière aux fins de l'application de la résolution 1701 (2006)
- Établissement de 4 000 rapports sur la couverture médiatique des activités de la FINUL et de l'actualité régionale relative à la mission et suivi et analyse de cette couverture au quotidien
- Mise en œuvre de 580 initiatives générant une couverture médiatique (manifestations, visites, entretiens, points de presse et communiqués de presse ou déclarations à la presse), publication quotidienne des dernières nouvelles en anglais et en arabe sur le site Web de la FINUL et sur les médias sociaux et mise à profit d'occasions stratégiques (aux niveaux mondial et local) pour accroître la visibilité et la portée des activités de la mission, ainsi que l'appui dont elles bénéficient
- Production, sur divers supports, de 130 épisodes et de 412 messages promotionnels tenant compte des questions de genre en vue de leur diffusion sur les chaînes de radio et de télévision locales ainsi que sur les sites Internet officiels, et portant notamment sur le mandat, les opérations et les activités de maintien de la paix de la Force, sur la coordination entre celle-ci et l'Armée libanaise et sur d'autres sujets pertinents, selon les besoins
- Élimination de mines terrestres et de restes explosifs de guerre afin d'ouvrir et de maintenir des voies d'accès en vue du marquage de la Ligne bleue et des zones situées autour des positions des Nations Unies, de renforcer la sécurité des mouvements de la Force et d'assurer une plus grande sécurité dans le sud du Liban
- Organisation de 30 réunions de liaison avec le Centre libanais de lutte antimines afin de définir les zones à faire déminer par la FINUL en priorité et de fournir aux communautés touchées des conseils techniques et un appui en matière de sensibilisation aux risques
- Élaboration et fourniture dans la zone de mission de 2 kits de familiarisation et d'accréditation destinés à former les unités militaires de déminage et de neutralisation des explosifs et munitions à l'élimination des mines et des restes explosifs de guerre
- Conduite de 150 visites d'assurance de la qualité afin vérifier que les unités militaires de déminage et de neutralisation des explosifs et munitions procèdent à l'élimination des mines et des restes explosifs de guerre en toute sécurité et conformément aux normes nationales et internationales de la lutte antimines
- Organisation de 15 séances de sensibilisation aux engins explosifs dans le cadre des séances d'initiation et de formation à la sécurité et à la sûreté en mission de la FINUL

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.2 Extension de l'autorité du Gouvernement libanais dans le sud du Liban

1.2.1 Tous les conseils municipaux de la zone d'opérations de la FINUL sont pleinement opérationnels, de même que les institutions civiles et religieuses (2020/21 : 134 conseils municipaux ; 2021/22 : 145 conseils municipaux et institutions) ; 2022/23 : 145 conseils municipaux et institutions)

1.2.2 Le soutien au rôle joué par le Gouvernement libanais, ses ministères et ses institutions dans le sud du Liban est renforcé

1.2.3 L'Armée libanaise fait respecter la zone d'exclusion de tous personnels armés, biens et armes

autres que ceux du Gouvernement libanais ou de la FINUL

1.2.4 Le personnel de l'Armée libanaise a renforcé les capacités de coordination civilo-militaire grâce à des activités conjointes, des échanges réguliers d'informations et la mobilisation d'un financement extérieur

Produits

- Tenue de réunions bimensuelles avec les autorités centrales libanaises, dont les ministères chargés de fournir des services publics, sur l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais dans le sud du Liban, ainsi qu'avec les organismes publics centraux ou régionaux chargés de fournir des services publics à la population du sud du Liban, à l'appui de la mise en œuvre des priorités et stratégies nationales
- Fourniture de conseils au Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, à d'autres institutions spécialisées, fonds, programmes et bureaux des Nations Unies, aux représentants du corps diplomatique et aux organisations non gouvernementales sur l'application systématique et globale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions, et sur la situation générale dans le sud du Liban, en particulier les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL, coordination des activités avec ces entités et communication avec les donateurs potentiels
- Liaison et coordination, dans le cadre de réunions et de groupes de travail, avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales intervenant dans le sud du Liban en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes, l'échange d'informations et la planification des interventions d'urgence, s'agissant notamment du relèvement, du développement et d'autres questions intersectorielles
- Conduite de 1 exercice de préparation tenant compte des questions de genre et de 1 examen du plan d'exécution du mandat de la FINUL concernant la protection des civils dans le cadre de la planification des interventions d'urgence en la matière
- Élaboration, sur une base annuelle, de 4 propositions de projets devant être financés ou appuyés par des donateurs externes et de 4 initiatives spéciales destinées à aider les administrations locales à exercer leurs responsabilités plus efficacement, et fourniture de conseils aux autorités locales sur l'élaboration de tels projets et initiatives
- Organisation de 2 réunions de coordination (ou plus, selon que de besoin) avec l'Armée libanaise et fourniture d'une aide au renforcement de ses capacités dans le cadre du dialogue stratégique, l'accent étant mis sur le projet de régiment type, le renforcement des moyens maritimes des Forces navales libanaises et l'amélioration des activités de coordination et de communication civilo-militaires
- Exécution de 25 projets à effet rapide visant à étendre l'autorité de l'État, à améliorer l'accès aux services de base, à appuyer les opérations de la Force et à faire adhérer la population locale au mandat de la FINUL, ainsi qu'à favoriser les initiatives en matière de gestion des conflits et les mesures de confiance
- Tenue de réunions et organisation de campagnes de sensibilisation, de manifestations et d'activités d'information à l'intention de la population locale, afin de favoriser, au moyen de messages stratégiques, l'établissement de partenariats entre les autorités, institutions et groupes locaux d'une part, et les organisations non gouvernementales internationales et locales, les composantes de la FINUL et les institutions spécialisées des Nations Unies de l'autre, l'objectif étant de faire avancer la réalisation des objectifs de l'Organisation, et d'accompagner, d'étendre et d'accroître le renforcement des capacités, la diffusion de l'information et la sensibilisation au moyen d'activités de formation
- Impression de 20 000 brochures au format de poche et distribution aux casques bleus afin de les familiariser avec les choses à faire et à ne pas faire
- Publication de 2 numéros (40 000 exemplaires) de la revue d'information en anglais et en arabe sur les activités de la FINUL dans l'ensemble de la zone d'opérations, à l'intention de la population et des autorités locales, des institutions, des médias et de la communauté internationale, et diffusion de cette revue

sur des plateformes numériques, et publication de 18 000 exemplaires en arabe et 4 000 en anglais du calendrier annuel

Facteurs externes

Toutes les parties demeurent résolues à appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité ; toutes veillent à ce que la FINUL puisse circuler librement.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 1 (Opérations)

<i>Catégorie</i>								<i>Total</i>
I. Contingents								
Effectif approuvé 2021/22								13 000
Effectif proposé 2022/23								13 000
Variation nette								–
II. Personnel civil								
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>		<i>Total</i>
Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles								
Effectif approuvé 2021/22	–	2	4	2	3	11	1	12
Effectif proposé 2022/23	–	2	4	2	3	11	1	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite								
Effectif approuvé 2021/22	–	–	3	–	–	3	–	3
Effectif proposé 2022/23	–	–	3	–	–	3	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de Beyrouth								
Effectif approuvé 2021/22	–	–	1	–	–	1	2	3
Effectif proposé 2022/23	–	–	1	–	–	1	2	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la communication stratégique et de l'information								
Effectif approuvé 2021/22	–	–	2	3	2	7	13	20
Effectif proposé 2022/23	–	–	2	2	2	6	13	19
Variation nette (voir tableau 5)	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(1)
Section des affaires civiles								
Effectif approuvé 2021/22	–	1	3	4	1	9	12	21
Effectif proposé 2022/23	–	1	3	4	1	9	12	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)								
Effectif approuvé 2021/22	–	3	13	9	6	31	28	59

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Effectif proposé 2022/23	–	3	13	8	6	30	28	58
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(1)
Total (I et II)								
Effectif approuvé 2021/22	–	3	13	9	6	31	28	13 059
Effectif proposé 2022/23	0	3	13	8	6	30	28	13 058
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(1)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste

Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles

Tableau 5

Section de la communication stratégique et de l'information

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Poste	-1	P-2	Réalisateur(trice) radio [adjoint(e) de 1 ^{re} classe]	Suppression	
Total	-1		(voir le tableau 4)		

62. L'effectif approuvé pour la Section de la communication stratégique et de l'information comprend 20 postes : 1 poste de spécialiste hors classe de l'information (P-5), 1 poste de spécialiste de l'information (P-4), 1 poste de spécialiste de l'information (P-3), 1 poste de producteur(trice) télévision et vidéo [adjoint(e) de 1^{re} classe] (P-3), 1 poste de réalisateur(trice) d'émissions radiophoniques [adjoint(e) de 1^{re} classe] (P-2), 1 poste de photographe [agent(e) du Service mobile], 1 poste d'assistant(e) administratif(ive) [agent(e) du Service mobile], 2 postes de spécialiste de l'information [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national], 1 poste de spécialiste de l'information [adjoint(e) de 1^{re} classe] [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national], 1 poste de spécialiste de l'information [adjoint(e) de 2^e classe] [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national], 1 poste producteur(trice) télévision et vidéo [adjoint(e) de 1^{re} classe] [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national], 1 poste de fonctionnaire chargé(e) du site Web [adjoint(e) de 1^{re} classe] [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national], 1 poste de cadreur(euse) [agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national], 1 poste d'assistant(e) de production d'émissions radiophoniques [agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national], 2 postes d'assistant(e) d'information [agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national], 2 postes d'assistant(e) de recherche [agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national] et 1 poste d'assistant(e) d'équipe [agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national].

63. La Section fournit des informations à tous les segments de la population libanaise présente dans la zone d'opérations de la FINUL, ainsi que dans le reste du pays et, dans la mesure du possible, à la population israélienne, à la communauté internationale et aux pays fournisseurs de contingents, afin d'aider la Force à s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. L'objectif est de progresser dans

l'exécution de ces tâches en s'efforçant de consolider les relations avec les médias locaux et internationaux en diffusant régulièrement des messages clés, en faisant participer activement les médias et en produisant des documents audiovisuels. Il s'agit, à terme, de faire avancer le processus de paix par la création de produits d'information opportuns et pertinents.

64. Le Groupe de la production radiophonique de la FINUL réalise des bulletins radiophoniques sur les principales activités et manifestations organisées par la Force, qui sont diffusés sur plusieurs stations de radio locales, sur les sites Web du Siège et sur les comptes de médias sociaux de la Force. Il produit des informations régulièrement diffusées sur la Radio des Nations Unies, ainsi que des émissions spéciales lorsque cela est nécessaire. Tous les programmes sont produits en arabe et traduits en anglais lorsqu'ils sont diffusés en ligne. Le Groupe produit en moyenne deux programmes par mois.

65. Grâce à des solutions technologiques telles que les logiciels de transcription et à une coopération renforcée avec les groupes chargés de la vidéo, des médias sociaux et du Web, auxquels il emprunte des supports audios et avec lesquels il coordonne les émissions, le Groupe peut produire plus efficacement ses deux programmes mensuels en arabe et en anglais.

66. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de supprimer un poste, comme indiqué dans le tableau 5, afin d'aligner le tableau des effectifs sur les résultats obtenus grâce au recours aux nouvelles technologies.

Composante 2 : appui

67. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil partout où la FINUL est présente. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et conformité ; opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion de l'environnement ; gestion du carburant ; services liés aux technologies ; services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres ;

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la Force, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

2.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2020/21 : 98,6 % ; 2021/22 : ≥ 90 % ; 2022/23 : ≥ 90 %)

2.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2020/21 : 5,1 % ; 2021/22 : 5,5 % \pm 3 % ; 2022/23 : 2 % \pm 3 %)

2.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2020/21 : 38 % ; 2021/22 : ≥ 38 % ; 2022/23 : ≥ 38 %)

2.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve jusqu'à la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2020/21 : 68 ;

2021/22 : ≤ 120 ; 2022/23 : ≤ 78 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

2.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date de publication des avis de vacance à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2020/21 : 106 ; 2021/22 : ≤ 120 ; 2022/23 : ≤ 120 jours à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

2.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2020/21 : 84 ; 2021/22 : 100 ; 2022/23 : 100)

2.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2020/21 : 91 % ; 2021/22 : ≥ 85 % ; 2022/23 : ≥ 85 %)

2.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : ≥ 100 % ; 2022/23 : ≥ 100 %)

2.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2020/21 : 1,877 ; 2021/22 : $\geq 1,850$; 2022/23 : $\geq 1,800$)

2.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2020/21 : 17,6 % ; 2021/22 : ≤ 20 % ; 2022/23 : ≤ 20 %)

2.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

2.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2020/21 : 97 % ; 2021/22 : ≥ 95 % ; 2022/23 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration

- Mise en place de structures normalisées dans la mission

Audit, contrôle des risques et conformité

- Suite donnée aux recommandations d'audit en souffrance ayant été acceptées par la direction

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 7 hélicoptères
- Autorisation d'un total prévisionnel de 1 360 heures de vol (soit 500 effectuées par des prestataires commerciaux et 860 par des prestataires militaires) pour tous les services (transport de passagers, fret, opérations de patrouille et d'observation, missions de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 7 appareils, ainsi que pour 24 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 507,2 millions de dollars
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Force, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 845 civils (255 agents recrutés sur le plan international et 590 recrutés sur le plan national), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages et le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 2 230 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 77 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil : 233 demandes dans la zone de mission, 122 demandes en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et 77 demandes à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation des installations de 48 sites de la mission, soit au total 1 450 bâtiments préfabriqués et 968 bâtiments en dur
- Exécution de 11 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, y compris l'entretien de 100 kilomètres de voie d'accès aux positions militaires
- Exploitation et entretien de 155 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, de 15 petites centrales solaires ayant une puissance totale de 515 kW, et de 2 raccordements au réseau électrique à Beyrouth par un fournisseur local
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (14 puits et points d'eau dans 13 sites, ainsi que 10 stations d'épuration et de traitement des eaux dans 9 sites), auxquelles s'ajoutent 3 puits pour lesquels des marchés ont été conclus avec des fournisseurs locaux
- Évacuation et traitement des eaux usées de 48 sites (exploitation et entretien de 21 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU et réparties sur 13 sites, ainsi que de 80 fosses septiques situées dans toute la zone de la mission) et collecte et élimination des déchets solides sur 45 sites

- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 10 sites, et de services de restauration dans 1 site

Services liés aux technologies

- Fourniture de 980 radios portatives, de 680 radios mobiles pour véhicules et de 209 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 1 site de production radiophonique
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant 2 terminaux VSAT, 2 centraux téléphoniques et 66 liaisons hertziennes, et gestion de 80 forfaits pour téléphone par satellite et de 810 forfaits pour téléphones mobiles
- Fourniture de 1 112 ordinateurs et de 283 imprimantes pour un effectif moyen de 1 105 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 848 appareils et 77 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 50 réseaux locaux et étendus dans 50 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 1 500 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 300 cartes
- Exploitation et entretien de 30 caméras montées sur plateforme (services, matériel, logiciels et appui constant) aux fins de la protection de la Force

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 20,1 millions de litres de carburant (0,6 million pour les opérations aériennes, 4,0 millions pour les transports terrestres et 15,5 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage dans 31 sites

Services médicaux

- Exploitation et entretien des installations médicales appartenant à l'ONU (1 hôpital de niveau I+) et appui aux installations médicales appartenant aux contingents (15 dispensaires de niveau I et 1 hôpital de niveau I+) sur 17 sites
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire secondaire vers 5 installations médicales (1 de niveau III et 4 de niveau IV) dans la zone de la mission et vers 2 en dehors de celle-ci (de niveau IV)

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 45,7 millions de dollars
- Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 4 324 tonnes de marchandises et de 55 166 passagers dans la zone de la mission, et gestion de la relève des contingents et des mouvements terrestres et aériens
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 127,8 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 13 000 militaires et policiers (206 officiers d'état-major et 12 794 soldats)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 42 unités militaires réparties dans 50 sites et pour 6 navires du Groupe d'intervention navale au titre du soutien autonome dans le port de Beyrouth

- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 9 036 membres des contingents
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 10 022 militaires
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil : 30 demandes en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et 20 demandes à des fins de formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 770 véhicules appartenant à l'ONU (407 véhicules légers, 137 véhicules à usage spécial, 10 ambulances, 26 véhicules blindés de transport de troupes, 33 véhicules blindés, ainsi que 157 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 1 857 véhicules appartenant aux contingents (dont des remorques) et de 3 ateliers de mécanique automobile, et mise à disposition de moyens de transport et de services de navettes
- Location de 134 bus commerciaux utilisés pour la relève de militaires appartenant aux pays fournisseurs de contingents, les exercices d'évacuation des membres du personnel civil de la FINUL et d'autres tâches, selon les besoins

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la mission, dont des services de liaison et de protection rapprochée, jour et nuit, pour les hauts responsables de la Force et les visiteurs de marque
- Conduite, dans les sites de l'ensemble de la mission, de 476 évaluations de la sécurité (y compris de la sécurité des logements), des risques de sécurité et des programmes relatifs à la sécurité
- Tenue de 24 réunions d'information sur la sécurité, les comportements à adopter pour être à l'abri du danger dans la zone située au sud du Litani et les dispositifs destinés à assurer, en cas de crise, la sécurité des membres du personnel de l'ONU, des personnes à leur charge et des visiteurs et membres de délégations
- Tenue de 10 réunions de formation initiale à la sécurité pour tous les membres de la Force et de 6 réunions pour le personnel du Groupe d'observateurs au Liban
- Tenue de 12 exercices élémentaires d'évacuation des bâtiments en cas d'incendie et de formation à la lutte contre l'incendie à l'intention des responsables de la sécurité incendie (1 exercice annuel par zone)
- Tenue de 6 exercices de sécurité incendie concernant les transports aériens et inspections de sécurité incendie dans les locaux de la Force et les bases aériennes

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline s'adressant à l'ensemble du personnel militaire et civil (prévention, formation, suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires, et mesures correctives)

Questions de genre

- Exécution du plan d'action de la Force concernant les femmes et la paix et la sécurité
- Exécution d'un programme global d'intégration, dans les composantes civile et militaire, des questions de genre, sur les plans stratégique, opérationnel et tactique
- Organisation d'activités de formation à la prise en compte systématique du genre et à la question des violences sexuelles liées aux conflits, à l'intention de l'ensemble du personnel civil et militaire de la Force
- Fourniture d'une assistance technique et d'un appui aux autorités libanaises en vue de renforcer la participation et la représentation effectives des femmes à tous les niveaux de la prise de décision

- Appui à l'élaboration et à l'exécution du plan d'action national du pays visant à appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, dans le but notamment d'aider les autorités libanaises à garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes et leur représentation à tous les niveaux de décision, et à prévenir et combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre

VIH/sida

- Tenue de séances de formation initiale et d'orientation à l'intention de 12 000 membres du personnel militaire et civil de la Force ainsi que des personnes à leur charge
- Sélection, parmi le personnel de la FINUL, de 120 « défenseurs de la santé » qui tiennent compte des spécificités culturelles et des questions de genre, et de 15 formateurs de formateurs en matière de promotion de la santé et du bien-être
- Élaboration de 9 types de supports d'information, d'éducation et de communication sur le VIH/sida adaptés à la situation locale
- Activités de formation et d'orientation conduites à l'intention de 50 professionnels de la santé polyvalents concernant les directives, procédures et protocoles relatifs aux services de lutte contre le VIH/sida, aux mesures universelles de sécurité, au dépistage du VIH et à la prophylaxie postexposition
- Poursuite de la prestation sur demande, à l'ensemble du personnel de la Force, de services fixes et mobiles de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel, et organisation de campagnes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination
- Organisation de 3 programmes de formation au renforcement des capacités pour le personnel de la FINUL le plus exposé au VIH/sida
- Organisation de 3 activités régionales d'appui en faveur d'autres missions de la région, qui se tiendront à distance ou en présentiel selon que l'on disposera de moyens financiers pour couvrir les frais de voyages des équipes de lutte contre le VIH/sida de la Force à destination de ces missions et le versement des indemnités journalières de subsistance correspondantes

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ; des cas de force majeure et des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Section de la sécurité									
Effectif approuvé 2021/22	–	–	2	1	35	38	26	64	
Effectif proposé 2022/23	–	–	2	1	35	38	26	64	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division de l'appui à la mission									
Bureau de la Directrice de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2021/22	–	1	2	–	4	7	23	30	
Effectif proposé 2022/23	–	1	2	–	4	7	23	30	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>					
Gestion des opérations et des ressources									
Effectif approuvé 2021/22	–	1	11	10	42	64	100	164	
Effectif proposé 2022/23	–	1	11	10	42	64	100	164	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	
Gestion de la prestation de services									
Effectif approuvé 2021/22	–	1	11	8	33	53	319	372	
Effectif proposé 2022/23	–	1	11	8	33	53	319	372	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	
Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Effectif approuvé 2021/22	–	–	4	4	25	33	81	114	
Effectif proposé 2022/23	–	–	4	4	25	33	81	114	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total (Division de l'appui à la mission)									
Effectif approuvé 2021/22	–	3	28	22	104	157	523	680	
Effectif proposé 2022/23	–	3	28	22	104	157	523	680	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total (composante 2)									
Effectif approuvé 2021/22	–	3	30	23	139	195	549	744	
Effectif proposé 2022/23	–	3	30	23	139	195	549	744	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2020/21 (1)	Montant alloué (2021/22) (2)	Dépenses prévues (2022/23) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires					
Contingents	327 592,6	331 053,6	339 406,1	8 352,5	2,5
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	327 592,6	331 053,6	339 406,1	8 352,5	2,5
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	48 997,4	48 829,7	63 731,1	14 901,4	30,5
Personnel recruté sur le plan national	50 075,9	49 804,0	52 403,2	2 599,2	5,2
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	514,1	546,6	478,2	(68,4)	(12,5)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	99 587,4	99 180,3	116 612,5	17 432,2	17,6
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	42,3	109,4	106,8	(2,6)	(2,4)
Voyages officiels	153,1	536,3	733,5	197,2	36,8
Installations et infrastructures	16 902,7	15 351,1	23 331,9	7 980,8	52,0
Transports terrestres	5 512,4	5 165,8	6 768,5	1 602,7	31,0
Opérations aériennes	6 360,9	6 834,4	7 007,4	173,0	2,5
Opérations maritimes ou fluviales	299,7	133,8	215,4	81,6	61,0
Communications et informatique	7 553,9	12 489,7	7 986,0	(4 503,7)	(36,1)
Santé	1 749,9	1 858,4	1 532,9	(325,5)	(17,5)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	2 478,4	3 629,2	3 022,4	(606,8)	(16,7)
Projets à effet rapide	500,0	500,0	500,0	–	–
Total partiel	41 553,3	46 608,1	51 204,8	4 596,7	9,9
Montant brut	468 733,3	476 842,0	507 223,4	30 381,4	6,4
Recettes provenant des contributions du personnel	14 164,3	13 679,0	14 778,2	1 099,2	8,0
Montant net	454 569,0	463 163,0	492 445,2	29 282,2	6,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	468 733,3	476 842,0	507 223,4	30 381,4	6,4

B. Contributions non budgétisées

68. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	4 958,4
Total	4 958,4

^a Il s'agit des terrains et des locaux fournis par le Gouvernement libanais, dont la Maison de la Force à Beyrouth, un centre d'évacuation à Tyr (Liban), des locaux au sud du Litani, les bureaux de la Section du contrôle des mouvements au port et à l'aéroport, le quartier général de la Force à Naqoura (Liban) et des postes militaires, ainsi que des services, le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée et l'exemption des droits de douane.

C. Gains d'efficacité

69. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Contingents	2 526,6	Fusion de quatre unités militaires recommandée à l'issue de l'examen interne achevé en 2019, qui entraînera une réduction des coûts relatifs au matériel majeur appartenant aux contingents
Installations et infrastructures	206,4	Augmentation prévue de l'efficacité des climatiseurs et des lampes à diodes électroluminescentes (LED)
Total	2 733,0	

D. Taux de vacance

70. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	33,7	22,9	22,9
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	5,1	5,1	2,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	10,4	4,3	2,2

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	9,7	2,0	1,5
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	50,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

71. Le taux de vacance de 22,9 % qui est proposé pour le personnel militaire tient compte du niveau de déploiement prévu de 10 022 militaires, dans la limite de l'effectif autorisé de 13 000 militaires. Pour les militaires, il a été tenu compte des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé et des déploiements prévus compte tenu des besoins opérationnels et des engagements des pays fournisseurs de contingents. Pour le personnel civil, les taux de vacance proposés tiennent compte des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé et des recrutements en cours à leur phase finale. Un taux de vacance de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois qu'il est proposé de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

72. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 100 720 100 et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Contingents (montant prévu)</i>
Matériel majeur	67 276,2
Soutien logistique autonome	33 443,9
Total	100 720,1

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date de prise d'effet</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	0,8	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
Logistique et état des routes	0,9	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,6	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-4,00		

F. Formation

73. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	195,5
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	419,4
Total	614,9

74. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2022/23, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>
Formation interne	397	766	1 003	728	1 058	1 227	36 326	19 951	21 485
Formation externe ^a	–	43	52	–	42	25	–	6	20
Total	397	809	1 055	728	1 100	1 252	36 326	19 957	21 505

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

75. Pendant l'exercice 2022/23, la FINUL augmentera le nombre de participants aux activités de formations internes sur les questions de genre, les affaires politiques et civiles, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'informatique, les finances et le budget, ainsi que sur la sensibilisation au VIH et la santé, l'objectif étant de progresser dans l'exécution de son mandat et d'améliorer le soutien logistique fourni aux opérations militaires, dans le contexte du renforcement des capacités et des compétences exigées des soldats de la paix.

76. Bien qu'il soit prévu que le nombre de participants aux activités de formation augmente, le montant des dépenses illustre l'engagement de la Force à renforcer ses capacités de formation dans sa zone d'opérations et de formation interne en s'appuyant sur ceux des membres de son personnel qui ont déjà obtenu une certification dans des domaines qui intéressent ses activités, ainsi qu'en recourant autant que possible aux outils de formation à distance, notamment la visioconférence.

77. Le programme de formation comprend des cours ayant trait aux technologies de l'information et des communications, à la gestion et au développement organisationnel, au génie, aux questions de genre, à la sécurité et à d'autres thématiques, telles que la déontologie et la discipline et la connaissance des réalités culturelles locales.

G. Services de détection des mines et de déminage

78. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	500,5

79. Le montant de 500 500 dollars demandé au titre du programme de lutte antimines de la FINUL couvre les dépenses afférentes au recrutement de cinq membres du personnel contractuel recruté sur le plan national, conformément à un accord passé entre le Service de la lutte antimines et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour appuyer et faciliter les activités de lutte antimines menées par la Force dans la zone d'opérations. À cet égard, l'UNOPS apportera un appui à la formation, prendra en charge la validation et le contrôle de la qualité, fournira des conseils techniques, et tiendra des réunions d'information sur la sécurité, selon que de besoin, ce qui permettra de garantir la sécurité et l'efficacité des opérations de déminage effectuées par les contingents de la Force. En outre, le programme de lutte antimines de la FINUL aidera le Centre libanais de lutte antimines à mener des activités de sensibilisation aux dangers liés aux mines terrestres et autres restes explosifs de guerre en organisant des séances à l'intention des communautés locales sur les risques associés aux objets dangereux. Le programme organisera également des activités de sensibilisation à l'intention du personnel des Nations Unies et des acteurs humanitaires qui appuient les activités de la FINUL sous l'égide des Nations Unies dans le sud du Liban. Cette estimation est basée sur le plan de travail et les besoins en ressources des services de détection des mines et de déminage, qui ont été examinés par le Comité d'examen des programmes du Service de la lutte antimines, un organe pluridisciplinaire établi par le personnel du Siège et de la FINUL pour veiller à ce que le programme de lutte antimines de la Force appuie l'exécution du mandat de la Force de manière efficace et efficiente.

80. Les contingents mènent des activités de détection des mines et fournissent du matériel de déminage conformément aux mémorandums d'accord conclus avec la Force. Les ressources correspondantes sont inscrites à la rubrique Contingents.

H. Projets à effet rapide

81. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2022/23, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2020/2021 (montant effectif)	499,7	38
2021/2022 (montant approuvé)	500,0	25
2022/2023 (montant proposé)	500,0	25

82. En 2022/23, la Force, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, continuera de travailler sur des projets à effet rapide visant à améliorer concrètement et rapidement les conditions de vie des habitants, de manière à favoriser la mise en place d'un environnement propice à l'exécution efficace de son mandat. Ces projets, qui s'accompagneront d'interventions locales coordonnées, permettront de maintenir

les relations que la FINUL entretient depuis longtemps avec la population locale et de susciter l'appui de celle-ci en faveur des opérations quotidiennes de la Force.

83. Ces projets viendront appuyer les populations locales dans trois domaines d'activité : 10 projets visant à étendre l'autorité de l'État et à renforcer l'éducation civique et les capacités ; 7 projets visant à améliorer les capacités de gestion des conflits et à renforcer la confiance ; 8 projets visant à garantir aux populations locales l'accès à des services de base. Les projets menés dans le secteur de l'éducation contribuent à améliorer les espaces d'apprentissage, qui offrent aux étudiants et aux enseignants un environnement éducatif plus favorable. Les projets associés au renforcement des capacités appuient les institutions gouvernementales locales, permettent d'offrir des services plus efficace aux communautés locales, contribuant de la sorte à amplifier les effets du programme. Les projets ayant trait aux services d'intérêt général permettent d'améliorer l'accès à ces services pour les habitants du sud, d'autant que les municipalités et les institutions gouvernementales se voient forcées de faire durer au maximum les ressources dont elles disposent en raison de la réception tardive des virements budgétaires municipaux et de la présence d'un nombre considérable de réfugiés dans la zone d'opérations. Enfin, les projets visant à appuyer les efforts déployés au niveau local pour lutter contre la pandémie de COVID-19 par la fourniture d'équipements de protection individuelle et de matériel sanitaire ainsi que par une assistance aux hôpitaux publics ont été grandement appréciés par les autorités locales, qui les ont qualifiés d'essentiels et salvateurs.

III. Faits survenus à Qana

84. Au paragraphe 39 de sa résolution 75/250 B, l'Assemblée générale a demandé de nouveau au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de sa résolution 51/233, le paragraphe 5 de sa résolution 52/237, le paragraphe 11 de sa résolution 53/227, le paragraphe 14 de sa résolution 54/267, le paragraphe 14 de sa résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de sa résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 A, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 B, le paragraphe 14 de sa résolution 57/325, le paragraphe 13 de sa résolution 58/307, le paragraphe 13 de sa résolution 59/307, le paragraphe 17 de sa résolution 60/278, le paragraphe 21 de sa résolution 61/250 A, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 B, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 C, le paragraphe 21 de sa résolution 62/265, le paragraphe 19 de sa résolution 63/298, le paragraphe 18 de sa résolution 64/282, le paragraphe 15 de sa résolution 65/303, le paragraphe 13 de sa résolution 66/277, le paragraphe 13 de sa résolution 67/279, le paragraphe 13 de sa résolution 68/292, le paragraphe 14 de sa résolution 69/302, le paragraphe 13 de sa résolution 70/280, le paragraphe 14 de sa résolution 71/307, le paragraphe 14 de sa résolution 72/299, le paragraphe 16 de sa résolution 73/322 et le paragraphe 3 de sa résolution 75/250 A, souligné de nouveau qu'Israël était tenu de payer la somme de 1 117 005 dollars des États-Unis correspondant aux dépenses occasionnées par les faits survenus à Qana le 18 avril 1996, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question à sa soixante-quinzième session. Comme suite aux demandes formulées dans ces résolutions, ce montant a été comptabilisé à la rubrique Créances du Compte spécial de la Force, et le Secrétariat a adressé à la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies 27 lettres à ce sujet, dont la plus récente est datée du 21 décembre 2021, auxquelles il n'a pas été donné suite.

IV. Analyse des variations¹

85. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	8 352,5	2,5 %

• Gestion : examen et évaluation internes

86. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à : a) la hausse des dépenses prévues au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, qui s'explique par la restructuration de quatre bataillons mécanisés clés, opérée conformément aux états révisés des besoins par unité, qui ont été approuvés en septembre 2021 à la suite de l'évaluation de la Force réalisée en 2020 ; b) la hausse des dépenses prévues au titre du soutien logistique autonome, en raison : i) des dépenses supplémentaires qu'il est prévu d'effectuer aux fins de l'organisation de formations aux premiers secours et de l'amélioration des services de santé ; ii) de la hausse des facteurs applicables à la zone de la Force, qui fait suite à l'examen effectué en août 2021, et de l'amélioration prévue des prestations assurées par certains pays fournisseurs de contingents, comme indiqué dans les mémorandums d'accord ; c) la hausse des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux officiers d'état-major par rapport à l'exercice 2021/22, sur la base des taux révisés entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2022 ; d) la hausse des dépenses au titre du remboursement aux gouvernements aux taux standard et des voyages relatifs au déploiement, au rapatriement et à la relève, pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé pour 2021/22 et qui sont dues au déploiement de contingents supplémentaires et aux vols effectués lors de la relève pour respecter la période de quarantaine de 14 jours dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	14 901,4	30,5 %

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

87. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international par rapport à ceux prévus dans le budget approuvé pour 2021/22, comme suite à la révision du barème des traitements, ainsi que par l'application d'un taux de vacance moins élevé aux fins du calcul du montant des traitements des membres du personnel recrutés sur le plan international, grâce aux efforts déployés par la Force pour pourvoir les postes vacants depuis longtemps (2,0 %, contre 5,1 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	2 599,2	5,2 %

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

88. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan national, comme suite à la

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

révision du barème des traitements, par rapport aux traitements prévus dans le budget approuvé pour 2021/22 ; l'application de taux de vacance moins élevés aux fins du calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan national (2,2 % pour les administrateurs, contre 4,3 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22 ; 1,5 % pour les agents des services généraux, contre 2,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22).

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(68,4)	(12,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

89. La diminution des ressources demandées tient principalement au fait que la part des coûts revenant à la Force concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités relatives au projet d'appui à la mise en œuvre d'Umoja relèvera désormais du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce qui n'était pas le cas pour l'exercice 2021/22. Cette diminution est en partie contrebalancée par les crédits demandés au titre de l'emploi de temporaire qu'il est proposé de créer (auquel un taux de vacance de 50,0 % serait appliqué), dont le (la) titulaire exercerait les fonctions de gestion des programmes de détection des mines et de déminage, qui étaient auparavant assumées par le Service de la lutte antimines par l'intermédiaire de l'UNOPS et relevaient de la rubrique Fournitures, services et matériel divers dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	197,2	36,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

90. L'augmentation des ressources demandées est principalement due au nombre plus élevé de voyages par rapport à l'exercice 2021/22, en raison de la normalisation des activités relatives aux opérations et à la formation, qui ont été reportées des exercices précédents, les restrictions mondiales concernant les voyages dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ayant été assouplies.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	7 980,8	52,0 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

91. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à : a) une hausse du coût moyen prévu du carburant destiné aux groupes électrogènes, qui s'élève à 0,7521 dollar par litre contre 0,3800 dollar par litre dans le budget approuvé pour 2021/22 ; b) l'augmentation, par rapport à l'exercice 2021/22, des achats de matériel de génie, d'installations préfabriquées, d'équipements d'hébergements, de matériel de réfrigération, de matériaux de construction et de fournitures pour la défense des périmètres aux fins de la remise en état, de la réparation et de l'entretien des installations du quartier général et des secteurs de la Force, ainsi que des structures destinées à la protection des forces, telles que les bunkers et les périmètres, afin de renforcer la sûreté et la sécurité des positions et du personnel de la FINUL ; c) le recours à des services de construction, de transformation, de rénovation et d'entretien aux fins du remplacement progressif de 17 modules préfabriqués vieux de 20 ans par un bâtiment en dur pour le personnel militaire et civil de l'ancien camp de Naqoura, l'objectif étant de réduire l'empreinte écologique et d'améliorer les conditions de vie et de travail ainsi que l'hygiène et la sécurité du travail du personnel de la Force.

Aucun crédit n'avait été prévu pour ce projet dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	1 602,7	31,0 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

92. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse du coût moyen prévu du carburant destiné aux véhicules, qui s'élève à 0,7521 dollar par litre contre 0,3800 dollar par litre dans le budget approuvé pour 2021/22 ;

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	173,0	2,5 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

93. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse du coût moyen prévu du carburant aviation, qui s'élève à 0,7343 dollar par litre contre 0,4990 dollar par litre dans le budget approuvé pour 2021/22 ;

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	81,6	61,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

94. L'augmentation des ressources demandées est essentiellement due à l'acquisition prévue d'un plus grand nombre de conteneurs maritimes que celui inscrit au budget approuvé pour 2021/22, en raison d'une augmentation des quantités de matériel acheté devant être transportées dans la zone d'opérations de la Force.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(4 503,7)	(36,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

95. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il n'est pas nécessaire de renouveler les crédits inscrits au budget approuvé pour 2021/22 au titre de l'achat de matériel de communication et d'informatique, de l'entretien du matériel et des services d'appui liés à la poursuite de la mise en œuvre de la première phase du projet de vidéosurveillance le long de la Ligne bleue et à la suite qu'il est prévu de donner en 2022/23 à l'examen des recommandations formulées dans l'évaluation, à la suite de quoi la deuxième phase serait mise en œuvre.

	<i>Variation</i>	
Santé	(325,5)	(17,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

96. La réduction des ressources demandées est principalement imputable aux facteurs suivants : a) le non-renouvellement des crédits alloués à la reconstitution des stocks d'articles médicaux consommables ordinaires, tels que les produits pharmaceutiques, qui avaient été reportés de l'exercice 2019/20 pour être inscrits à titre provisoire au budget approuvé de 2021/22 afin de donner la priorité aux besoins liés à la pandémie de COVID-19 ; b) la baisse prévue du recours aux services de santé

relatifs à l'hospitalisation dans les installations médicales de la zone d'opérations de la Force, par rapport aux services inscrits au budget approuvé pour l'exercice 2021/22, sur la base des dépenses constatées par le passé.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(606,8)	(16,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

97. La diminution des ressources demandées est principalement imputable aux facteurs suivants : a) le transfert à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) du montant prévu des traitements et coûts connexes des fonctions de gestion des programmes correspondant à un emploi de temporaire (P-4), pour lesquels des crédits avaient été inscrits au budget approuvé pour 2021/22 dans la rubrique Fournitures, services et matériel divers au titre des services de détection et de déminage fournis par le Service de la lutte antimine par l'intermédiaire de l'UNOPS ; b) la réduction, par rapport aux prévisions figurant dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22, des besoins en matière de services de détection des mines et de déminage, à la suite d'un examen mené par le Service de la lutte antimines concernant les besoins de la FINUL.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

98. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FINUL portent sur les points suivants :

- a) ouverture de crédits de 507 223 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;
- b) mise en recouvrement d'un montant de 84 537 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2022 ;
- c) mise en recouvrement d'un montant de 422 686 200 dollars à raison d'un montant mensuel de 42 268 620 dollars pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/250 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

(Résolution 75/250 B)

Décision ou demande

Mesures prises

Se dit de nouveau gravement préoccupée par la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de représenter pour la vie, la santé et la sécurité, et souligne qu'il importe d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, notamment en utilisant des vaccins sûrs et efficaces pour le personnel civil et le personnel en tenue, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Force contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en font la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (par. 13).

Prend note des mesures qui ont été adoptées pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix, notamment pour permettre aux missions de continuer d'exécuter leur mandat tout en garantissant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations locales dans les pays hôtes, et prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'exécution du budget de la Force et dans le projet de budget pour l'exercice suivant, des informations actualisées sur les conséquences de la pandémie, les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les mesures prises par la Force pour améliorer sa préparation et sa résilience et collaborer avec les autorités du pays hôte et les acteurs régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre la pandémie (par. 14).

La FINUL continuera de communiquer efficacement au sujet des mesures coordonnées qu'elle prendra pour faire face à la pandémie de COVID-19 tout en continuant de s'acquitter de son mandat. Tout au long de la pandémie, elle est parvenue à maintenir la cadence de ses opérations en se servant des outils multimédias et en appliquant une procédure de quarantaine rigoureuse et efficace. En interne, elle continuera d'élaborer et de diffuser des informations et des graphiques sur le respect des protocoles relatifs à la COVID-19, tout en faisant connaître les avantages qu'il y a à se faire vacciner.

La FINUL continuera de participer à des réunions sur la COVID-19 avec l'équipe de pays des Nations Unies, de coordonner le programme de vaccination avec l'équipe de pays et le Ministère libanais de la santé publique et de fournir des informations sur les cas de COVID-19 et les chiffres de la vaccination à l'équipe de pays et au Ministère.

La Force continuera d'appliquer les directives régulièrement diffusées par le Siège, l'Organisation mondiale de la Santé et le Ministère de la santé publique et de mettre en œuvre, par l'intermédiaire du Groupe de l'environnement et de la sécurité et de l'hygiène du travail, des règles et des orientations en matière de distanciation dans l'optique du retour du personnel sur le lieu de travail.

La FINUL continuera d'appliquer les protocoles relatifs à l'isolement des cas de COVID-19, à la recherche des contacts et aux mesures de quarantaine. Elle continuera également de tenir le personnel informé quotidiennement des flambées de COVID-19.

La FINUL continuera de travailler en étroite collaboration avec le Siège, l'équipe de pays et le

Ministère libanais de la santé publique pour atteindre un taux de vaccination de 100 %, pour disposer de données exhaustives et pour assurer un suivi rigoureux des vaccinations.

Les restrictions de la liberté de déplacement et la réduction des interactions avec la population locale dues à la pandémie ont eu une incidence sur les opérations de la FINUL qui est difficile à mesurer. La peur générale de l'inconnu, associée aux restrictions des déplacements qui ont entraîné une séparation d'avec la famille et les amis et un manque d'interaction sociale, a créé une incertitude et augmenté les niveaux d'anxiété. Les renforts qu'il a fallu mobiliser pendant les périodes de quarantaine ont été financés au moyen des ressources approuvées.

La FINUL a mis en œuvre une approche stricte en trois étapes « dépistage-traçage des contacts-dépistage » pour gérer les cas de COVID-19 parmi le personnel de la mission. Cette approche s'est avérée être une mesure préventive efficace, grâce à laquelle la Force a pu disposer en permanence de capacités opérationnelles suffisantes. Le nombre élevé de personnes vaccinées (plus de 98 %) a contribué à renforcer la confiance et permis d'assouplir d'autres mesures préventives, notamment de faire retourner rapidement l'ensemble des membres du personnel sur le lieu de travail. Des services d'appui psychologique supplémentaires ont été mis en place pour les membres du personnel de la mission qui éprouvaient un malaise psychosocial, afin de favoriser la santé, le bien-être et la productivité du personnel.

La FINUL continuera de coordonner les activités avec son partenaire stratégique, l'Armée libanaise.

Note avec préoccupation les effets à moyen et à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les pays, les régions et les sous-régions en proie à des conflits, et souligne qu'il importe que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies agissent, s'il y a lieu et dans la limite de leur mandat, en coordination avec les autorités nationales et les entités des Nations Unies pour promouvoir la reconstruction après les conflits, la consolidation de la paix et le relèvement après la pandémie dans les pays et régions en conflit (par. 15).

Rappelle les paragraphes 16 et 18 de sa résolution [69/273](#) du 2 avril 2015 et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et d'inviter les entreprises locales intéressées à demander leur inscription sur la liste des fournisseurs du Secrétariat de l'Organisation, afin que cette liste

Le Secrétariat continue de s'employer en priorité à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement ou de pays en transition. Il a redoublé d'efforts pour faciliter la participation des fournisseurs de ces pays et a notamment : a) mis en place des modalités virtuelles d'ouvertures des plis, permettant ainsi à tous les fournisseurs d'y prendre part, y compris aux petites et moyennes entreprises qui n'auraient pas pu participer autrement en raison des restrictions des déplacements

devienne plus diverse du point de vue géographique (par. 16).

ou des frais de voyage ; b) pris en compte le multilinguisme en permettant aux fournisseurs de soumettre des attestations et des documents financiers dans les six langues officielles sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies au stade de l'inscription ; c) mis en place une base de données répertoriant tous les fournisseurs agréés et instauré l'obligation pour les chefs des services d'achats d'inviter les fournisseurs ayant pris part à des séminaires et s'étant inscrits au niveau de base, en particulier ceux issus de pays en développement ou de pays en transition, à participer aux appels d'offres ; d) établi un partenariat avec le réseau mondial WEConnect International visant à promouvoir les entreprises appartenant à des femmes, en particulier celles originaires de pays en développement ou de pays en transition ; e) fait traduire en espagnol et en français le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies. À l'avenir, le Secrétariat continuera d'adopter des solutions novatrices visant à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et étudiera notamment la possibilité d'organiser un séminaire qui aura pour objet de former les fournisseurs aux modalités de passation de marchés avec l'Organisation, en particulier celles relatives aux invitations à soumissionner et aux appels d'offres, ainsi que la possibilité de nouer un partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui permettra de promouvoir les entreprises appartenant à des femmes dans le cadre des marchés passés par l'ONU.

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 17).

La FINUL continuera de mener ses activités d'achat dans le respect du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (version révisée du 30 juin 2020), de la délégation de pouvoirs en matière d'achats et du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation (article 5.12), qui comporte des dispositions relatives aux projets de construction.

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence – appel d'offres ou invitation à soumissionner – à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (par. 18).

Les méthodes d'appel à la concurrence sont décrites au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies, qui a été mis à jour en juin 2020, et plus particulièrement à la section 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence) ; on y trouve aussi des lignes directrices indiquant les circonstances dans lesquelles il convient de recourir à telle ou telle méthode. En particulier, l'appel d'offres est une méthode formelle d'appel à la concurrence qui est normalement utilisée lorsque les besoins en biens et services : a) sont simples et clairs ; b) peuvent être

Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (par. 19).

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à continuer d'approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer

bien exprimés quantitativement et qualitativement au moment de l'appel à la concurrence ; c) peuvent être couverts de manière simple. L'invitation à soumissionner constitue une méthode formelle d'appel à la concurrence qui est utilisée pour l'achat de biens et de services lorsque les besoins ne peuvent pas être exprimés quantitativement et qualitativement (par exemple, des services de conseil ou similaires) au moment de l'appel à la concurrence, ou pour l'achat de biens ou de services complexes lorsque les besoins peuvent être satisfaits de diverses manières et qu'une évaluation basée sur une analyse cumulative et pondérée est donc la plus appropriée. Pour les marchés d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, l'une des deux méthodes formelles d'appel à la concurrence (c'est-à-dire l'appel d'offres ou l'invitation à soumissionner) est utilisée (sauf dérogation à la procédure normale, conformément à la règle de gestion financière 105.16). Une invitation à soumissionner n'est nécessaire que pour les achats d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, mais peut également être utilisée pour des achats de moindre valeur (inférieure ou égale à 150 000 dollars) si les besoins sont complexes ou si le responsable des achats le juge approprié.

Dans la version actualisée du Manuel des achats, il est indiqué que la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs, l'objectif étant de garantir le respect des règles établies (spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques pour toutes les parties, confidentialité des offres, etc.). Des informations détaillées sur les marchés attribués et les commandes passées pour les entités du Secrétariat au moyen des méthodes formelles d'appel à la concurrence sont désormais disponibles sur le site Web de la Division des achats, l'application mobile de la Division et le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies.

Conformément à la recommandation formulée dans l'évaluation, la FINUL entend regrouper davantage ses activités avec celles du Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et compte engager des consultations régulières et assurer la coordination des activités dont elle est chargée avec le Bureau, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes nationales et

*Décision ou demande**Mesures prises*

dans ses prochains rapports des informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 20).

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de la Force, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 21).

Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 22).

Souligne qu'il importe, dans les situations d'insécurité, de donner la priorité à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies ainsi qu'aux activités de protection des civils et demande que toutes les missions de maintien de la paix soient dotées de ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat de manière efficace et efficiente, notamment lorsque celui-ci prévoit que la protection des civils soit assurée (par. 23).

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix

internationales. Elle s'emploiera également à promouvoir une coordination étroite entre sa direction et le Bureau en ce qui concerne les objectifs stratégiques et politiques à plus long terme afin de mettre toute la gamme des outils politiques et de maintien de la paix des Nations Unies au service de la réalisation de l'objectif général consistant à rétablir la paix et la sécurité internationales au Liban. Elle renforcera en outre sa coopération avec les missions présentes dans la région afin de mettre en commun des informations et de coordonner les activités de manière plus complète dans le cadre de réunions régionales, de conférences régionales destinées aux commandants des forces et d'échanges réguliers d'informations et d'analyses.

Ces activités sont présentées en détail à la section I du présent rapport.

La FINUL poursuivra ses activités de planification et d'évaluation des projets afin de s'assurer que les projets à effet rapide ont un impact optimal, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et des impératifs du mandat. Elle continuera de s'efforcer de faire en sorte que les projets approuvés soient achevés dans les délais prévus et que la durée effective moyenne d'exécution des projets reste de 67 jours, comme en 2020/21 (contre 120 jours prévus). Elle continuera également d'expliquer au partenaire d'exécution qu'il importe de respecter les délais fixés.

La FINUL continuera de mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée.

La FINUL continuera d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies présent dans sa zone d'opérations en répondant, dans la limite de ses capacités, à toute préoccupation ou menace perçue en matière de sécurité. Elle maintiendra un niveau de disponibilité opérationnelle élevé, en organisant régulièrement des entraînements et en se préparant à toute situation d'urgence. De plus, en application de la recommandation formulée dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, elle vise à intégrer davantage dans ses activités la stratégie, la politique et le plan d'exécution pour la protection des civils à l'échelle de la mission, y compris les directives concernant les composantes militaires, et à mener des exercices à l'échelle de la mission auxquels participent toutes les parties concernées.

En ce qui concerne les mesures à prendre pour renforcer encore la sûreté et la sécurité du personnel,

des Nations Unies, souligne de nouveau qu'il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions d'une manière intégrée, notamment en intensifiant les activités de formation et de renforcement des capacités, en améliorant la planification de la protection des forces dans les camps des Nations Unies et en étoffant la capacité d'appréciation des situations, prie le Secrétaire général et les autorités des pays hôtes de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de ses résolutions et de celles du Conseil de sécurité pour ce qui est d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions des Nations Unies, prie le Secrétaire général de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport et note avec satisfaction l'action que mènent les États Membres pour promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies (par. 24).

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 25).

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Force (par. 26).

Prie également le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de parvenir à une répartition géographique équitable au Secrétariat et de garantir une répartition géographique aussi large que possible dans tous les départements et bureaux et pour les postes de toutes les classes, y compris les postes de directeur et ceux de la catégorie des fonctionnaires de rang supérieur, et le prie d'en rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble (par. 27).

Se déclare extrêmement préoccupée par les retards pris dans le règlement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et prie de nouveau le Secrétaire général de faire en sorte que les demandes soient réglées dans

notamment celles du personnel en tenue, la FINUL rénovera ses installations et effectuera des réparations importantes, poursuivra le remplacement des biens ayant dépassé leur durée d'utilité dans toute sa zone d'opérations et continuera de mettre les technologies au service de la protection, comme indiqué dans la section I du présent rapport.

La FINUL continuera de surveiller de près le nombre de postes vacants afin de veiller à ce qu'ils soient pourvus rapidement. Au 1^{er} décembre 2021, quatre postes étaient vacants depuis 24 mois ou plus : le processus de recrutement était en cours pour trois de ces postes et, pour le quatrième, le (la) titulaire avait un droit sur ce poste et avait confirmé son intention de revenir.

La FINUL a examiné la situation des postes soumis à recrutement national et constaté que son tableau d'effectifs comportait 844 postes civils autorisés, dont 88,2 % relevaient de la composante Appui. Le ratio entre les postes autorisés soumis à recrutement international (254) et ceux soumis à recrutement national (590) est de 1 :2,3, soit un taux de 70 %. Ce chiffre a pu être atteint grâce à la mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen des besoins en personnel civil réalisé en 2014/15.

La FINUL continuera de s'employer à assurer une représentation géographique plus large et équitable au sein de son personnel. Au 31 décembre 2021, le personnel civil de la FINUL se composait de 240 membres du personnel recrutés sur le plan international représentant 78 pays ainsi que différents groupes régionaux.

Le Secrétariat donne la priorité aux demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et met tout en œuvre pour que toutes ces demandes soient réglées le plus rapidement possible et jamais plus de 90 jours

*Décision ou demande**Mesures prises*

les meilleurs délais, jamais plus de trois mois après la date de présentation (par. 28).

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus par la Force au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et d'expliquer comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 29).

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la Force et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 30).

après la date de présentation et après réception de toutes les pièces justificatives.

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance exploite des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des tâches prescrites à deux niveaux : a) les changements souhaités dans le comportement, l'attitude, les connaissances, la position ou les capacités des acteurs considérés comme essentiels à l'exécution du mandat de la Force ; b) les changements souhaités au niveau stratégique, tels que la cessation des hostilités entre Israël et le Liban et le retour du calme le long de la Ligne bleue.

Les données relatives à ces indicateurs servent à effectuer des évaluations approfondies de l'impact et de la performance de la mission et à recenser les progrès accomplis et les obstacles rencontrés, y compris en dehors de la sphère d'influence de la Force. Ces évaluations sont, à leur tour, utilisées pour affiner les produits et les indicateurs de succès de la mission. De la même manière qu'il se sert de plus en plus des résultats dégagés au moyen du Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour planifier les missions et élaborer les cadres de budgétisation axée sur les résultats, le Secrétariat recourra de plus en plus aux indicateurs de performance et aux indicateurs d'impact ainsi qu'à des analyses fondées sur les données aux fins de l'établissement des cadres de budgétisation. La FINUL s'est également inspirée des données et des analyses centralisées dans le Système pour établir son rapport sur l'exercice budgétaire 2020/21, ce qui lui a permis de montrer l'impact que les ressources avaient eu dans ses domaines d'activité.

Les composantes militaire et civile de l'ensemble des missions seront associées à la structure de gouvernance du Système complet de planification et d'évaluation de la performance en contribuant à ce que les mandats soient traduits en plans stratégiques et activités opérationnelles de façon harmonisée.

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance a été mis en place à la FINUL, et des évaluations de la performance sont effectuées chaque année. Toutes les compétences disponibles au sein de la Force sont mises à profit, mais le Groupe de la planification de la mission, qui relève du Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) principal(e), supervise la poursuite de la mise en service du Système. Celui-ci continuera de permettre à la Force de procéder régulièrement à des exercices de planification intégrée et d'évaluation de la performance de sorte que les

mandats soient exécutés d'une manière coordonnée, adaptée, revue sur la base des performances passées et tenant compte de l'évolution de la situation. Cependant, pour assurer une planification systématique, il est nécessaire de renforcer les capacités de la FINUL dans la région pour lui permettre de mener des activités intégrées de planification et des évaluations de la performance sans heurt, ce qui se reflète dans les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2022/23. Au cours de l'exercice budgétaire 2022/23, la FINUL prévoit de réaliser deux évaluations de la performance, en fonction des besoins de la mission et de l'évolution de la situation, et adaptera son système complet de planification et d'évaluation de la performance, son cadre de budgétisation axée sur les résultats et ses opérations en se fondant sur les résultats de ces évaluations.

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance a aidé la FINUL à améliorer la planification intégrée, et l'utilisation des données recueillies au moyen du Système et des analyses effectuées dans ce cadre a permis de prendre des décisions, de communiquer des informations et d'établir des rapports fondés sur des preuves. En procédant à des évaluations périodiques de la performance, la FINUL peut ajuster ses opérations plus régulièrement et de manière plus coordonnée à l'échelle de la mission, et peut déterminer quelles sont les ressources dont elle a besoin et les domaines dans lesquels elle pourrait avoir le plus grand impact. Il pourrait notamment s'agir de renforcer la surveillance aérienne dans certaines « zones sensibles », lorsque des tendances se dégagent des données recueillies, ou d'augmenter les messages de communication stratégique visant les populations locales.

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés et conformément aux mandats confiés par les organes délibérants, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (par. 31).

La stratégie environnementale de la FINUL prévoit le remplacement progressif, d'ici à 2029, de l'ensemble des dispositifs d'éclairage existants par des systèmes d'éclairage utilisant des diodes électroluminescentes et de tous les climatiseurs par des appareils à meilleur rendement énergétique. La mise en œuvre de projets relatifs à l'énergie solaire photovoltaïque se poursuit progressivement dans le cadre de la stratégie, et l'objectif à long terme est de profiter du remplacement des groupes électrogènes de la centrale électrique du siège pour lancer un projet lié aux énergies renouvelables de plus grande ampleur. La Force collaborera également avec ses contingents militaires et les encouragera à déployer des systèmes photovoltaïques hybrides à faible pénétration et à

Prend également note des recommandations du Comité consultatif sur l'utilisation de plateformes virtuelles et sur le recouvrement des coûts afférents au transport à bord d'appareils des Nations Unies de personnes autres que le personnel des Nations Unies, et demande instamment que, pour la mise en œuvre de ces recommandations, il soit tenu compte des circonstances propres à telle ou telle mission, sans compromettre l'exécution du mandat (par. 32).

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques, la transparence et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 33).

Souligne l'importance des priorités qui ont été fixées concernant les femmes et la paix et la sécurité, et considère que la mise en œuvre de ces priorités par la Force peut contribuer à l'instauration d'une paix durable et aider à trouver des solutions politiques pérennes (par. 35).

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 36).

moderniser les logements et les appareils appartenant aux contingents.

La FINUL continuera à utiliser des plateformes virtuelles, lorsqu'elles sont efficaces. De plus, elle recouvrera les coûts afférents au transport à bord d'appareils des Nations Unies de personnes autres que le personnel des Nations Unies, conformément à la politique et aux directives relatives au recours aux moyens aériens des opérations de paix des Nations Unies pour le transport de passagers extérieurs à ces opérations, publiées le 12 janvier 2022. Les mécanismes de recouvrement des coûts ne s'appliquent pas lorsqu'il a été déterminé que le déplacement visait à appuyer l'exécution du mandat de l'opération de paix. Les personnes extérieures à l'Organisation dont le déplacement n'est pas considéré comme nécessaire ou lié à l'exercice de fonctions officielles ou à l'exécution du mandat de l'opération de paix ne sont pas autorisées à voyager sur ces appareils.

La Force confirme qu'elle respecte pleinement les directives formulées par l'Administration concernant la gestion des risques et les contrôles internes. À cet égard, elle continuera d'organiser régulièrement des réunions et des consultations consacrées à la question de l'utilisation des ressources et de procéder à des vérifications régulières des stocks avant de lancer des procédures d'achat.

La FINUL confirme qu'elle est pleinement résolue à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans l'ensemble de ses activités, en mettant en œuvre son plan d'action annuel relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité et en veillant à tenir compte de la question de la parité des genres dans toutes ses opérations aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Sur le plan extérieur, elle continue d'aider le Gouvernement libanais à exécuter son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la FINUL, pour donner suite aux demandes formulées dans la résolution.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/75/822/Add.14)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif reconnaît la nécessité de remplacer les véhicules en application du plan quinquennal de remplacement du matériel de la FINUL, mais estime que d'autres mesures d'efficacité peuvent être envisagées, compte tenu également des restrictions imposées aux déplacements et aux mouvements en raison de la pandémie de COVID-19 et de la baisse du taux d'utilisation des véhicules qui en résulte. Il compte que des informations actualisées sur l'ajustement du rythme de remplacement des véhicules seront communiquées dans le prochain projet de budget [par. 30 c)].

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a noté avec une vive préoccupation la menace que la COVID-19 représentait pour la vie, la santé et la sécurité et souligné qu'il importait d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la mission contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en faisaient la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (résolution 74/292, par. 15). Il compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. 33).

Le Comité consultatif prend note des initiatives dans le domaine de l'environnement et espère que des informations détaillées sur leur état d'avancement ainsi que sur le cahier des charges, les produits et les dates de début et de fin des activités seront fournies dans les futurs projets de budget (par. 35).

Il compte que des informations actualisées et détaillées sur la planification et l'évaluation des projets qui auront été exécutés seront présentées dans le prochain projet de budget (par. 36).

La FINUL a examiné le plan de remplacement des véhicules lourds et envisagé de les comptabiliser en pertes sans les remplacer. Le calendrier de remplacement du matériel établi pour l'exercice 2021/22 tenait compte de la proposition consistant d'une part à comptabiliser en pertes 5 camions et à les remplacer par seulement 4 camions, et d'autre part à comptabiliser en pertes 2 remorques lourdes qui ne seraient pas remplacées. En ce qui concerne le calendrier de remplacement de la flotte établi pour l'exercice 2022/23, les options envisagées ont été examinées. Les véhicules de la Force ont dépassé le kilométrage autorisé ou leur durée d'utilité de plusieurs années, et leur comptabilisation en pertes et leur remplacement sont considérés comme essentiels pour mener à bien les activités opérationnelles.

Veillez vous référer à la réponse fournie à la section VI.A du présent rapport en ce qui concerne le paragraphe 13 de la résolution 75/250 B.

Veillez vous référer à la réponse fournie à la section VI.A et au paragraphe 23 du présent rapport en ce qui concerne le paragraphe 31 de la résolution 75/250 B.

En ce qui concerne les projets à effet rapide approuvés pour l'exercice 2021/22, on a élaboré un cadre de planification, dans lequel ont été définis des critères et les principaux domaines d'action sur la base de l'analyse des demandes faites par le passé par les populations locales, des discussions menées avec les

autorités locales, régionales et nationales et des impératifs opérationnels. Des discussions ont été tenues avec les composantes internes et externes, et il a été procédé à un examen des plans proposés afin de garantir la complémentarité et d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources. La Force continuera de mener des consultations avec les organismes des Nations Unies et de se coordonner avec eux afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer la complémentarité, la viabilité et l'allocation équitable des ressources. Sur la base de ces activités de planification, une liste des projets sélectionnés est soumise chaque trimestre à l'approbation provisoire du Chef de la Force.

Au cours de l'exercice 2021/22, 34 des 38 projets approuvés ont été achevés. Il est ressorti des évaluations réalisées par les personnes référentes dans le cadre des visites effectuées lors de la clôture des projets que ceux-ci avaient eu des résultats et des effets favorables. La Force assurera le suivi et l'évaluation à long terme des projets achevés précédemment afin de s'assurer que les résultats sont maintenus, de recenser les meilleures pratiques, de mettre en évidence les réalisations importantes et de tirer des enseignements en vue d'apporter des améliorations qui serviront à orienter les futures interventions de la FINUL visant la population.

La Force a conclu l'examen annuel des projets à effets rapide approuvés pour l'exercice 2019/20, recensé les projets qui avaient eu une incidence notable et déterminé la mesure dans laquelle le programme global avait permis d'établir un environnement propice à une exécution efficace du mandat.

Au 31 décembre 2021, la proportion de femmes dans les effectifs de la FINUL était la suivante : 29 % à la classe P-5 et au-dessus, soit une augmentation de 7 % depuis le 31 décembre 2020 ; 50 % aux classes P-1 à P-4 ; 36 % parmi les agents du Service mobile ; 46 % parmi les administrateurs recrutés sur le plan national ; 25 % parmi les agents des services généraux recrutés sur le plan national. La FINUL continuera de s'efforcer d'accroître le nombre de femmes dans ses effectifs, en tenant compte de toutes les possibilités qui se présentent et de toutes les difficultés rencontrées et en définissant les mesures à prendre en gardant à l'esprit la stratégie de la mission en matière de parité des genres, afin de parvenir de manière proactive à la parité des genres aux échelons supérieurs et, à terme, à tous les échelons.

Il compte que la FINUL continuera de tout mettre en œuvre pour remédier à cette situation [accroître le nombre de femmes dans ses effectifs] et que des informations à ce sujet seront fournies dans les futurs rapports (par. 37).

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés pour renforcer les capacités nationales et espère que les futurs projets de budget continueront de fournir des informations actualisées à ce sujet (par. 38).

Veillez vous référer à la réponse fournie à la section VI.A du présent rapport en ce qui concerne le paragraphe 26 de la résolution [75/250 B](#).

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

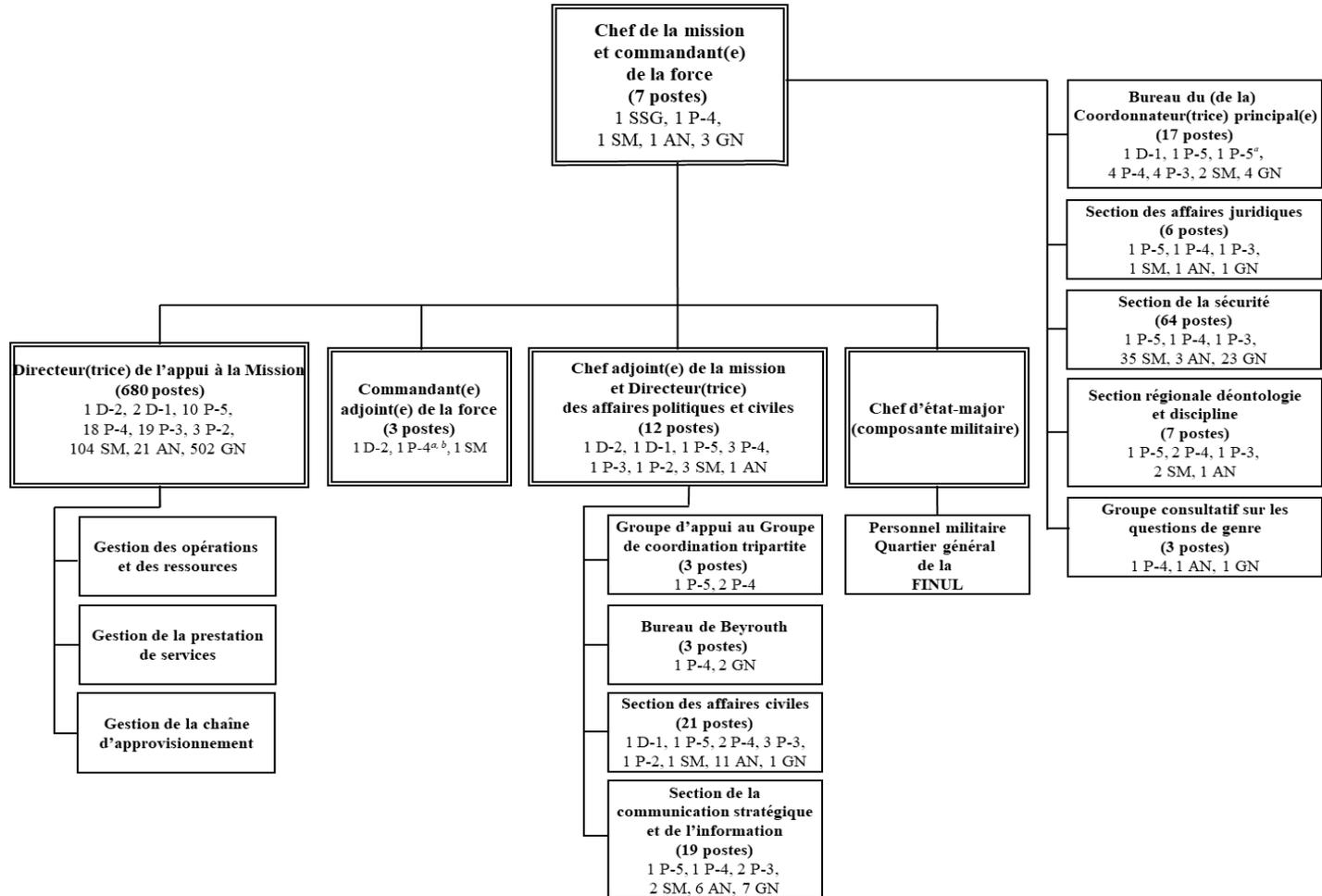
- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques

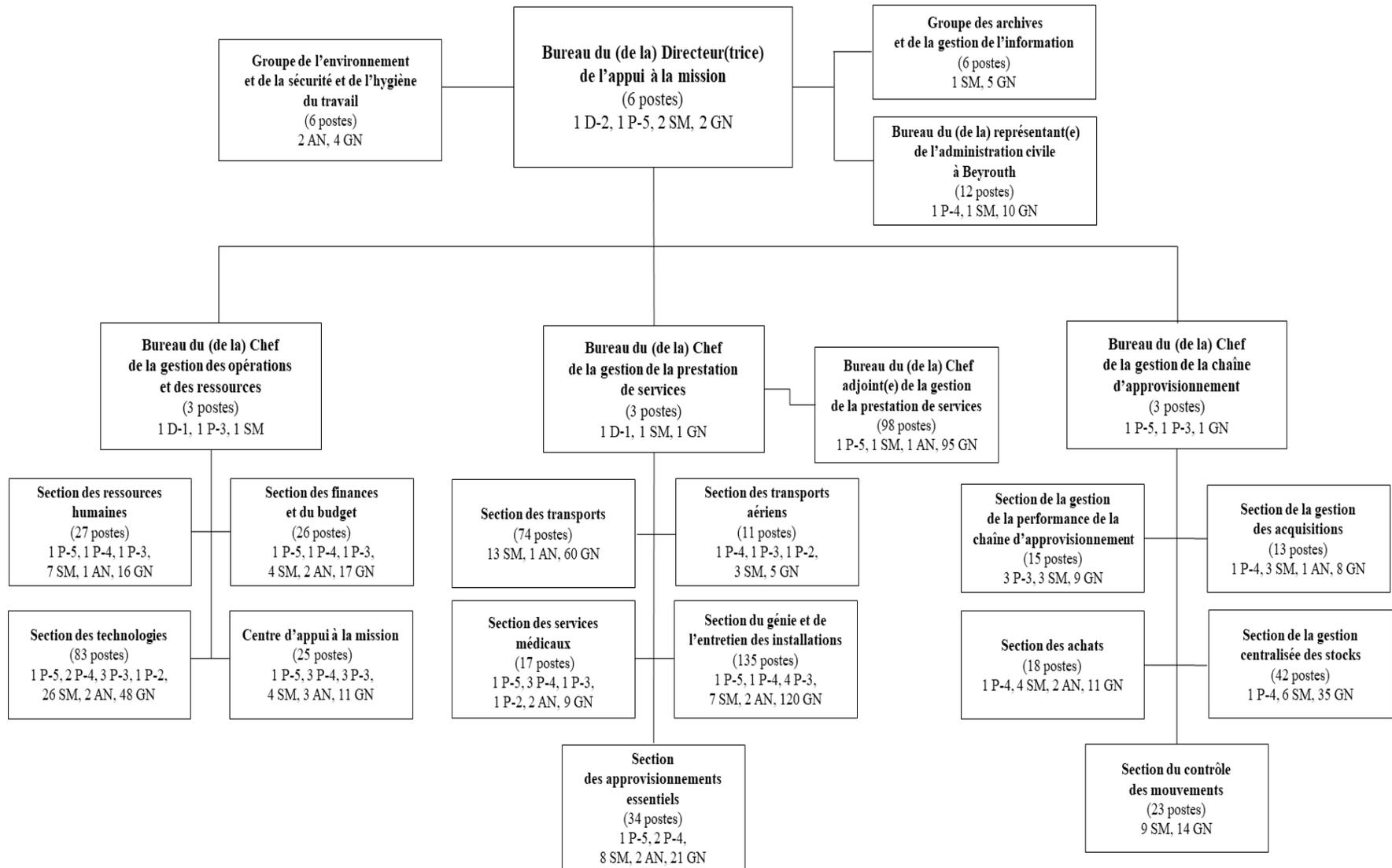


Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e).

^a Nouveau poste.

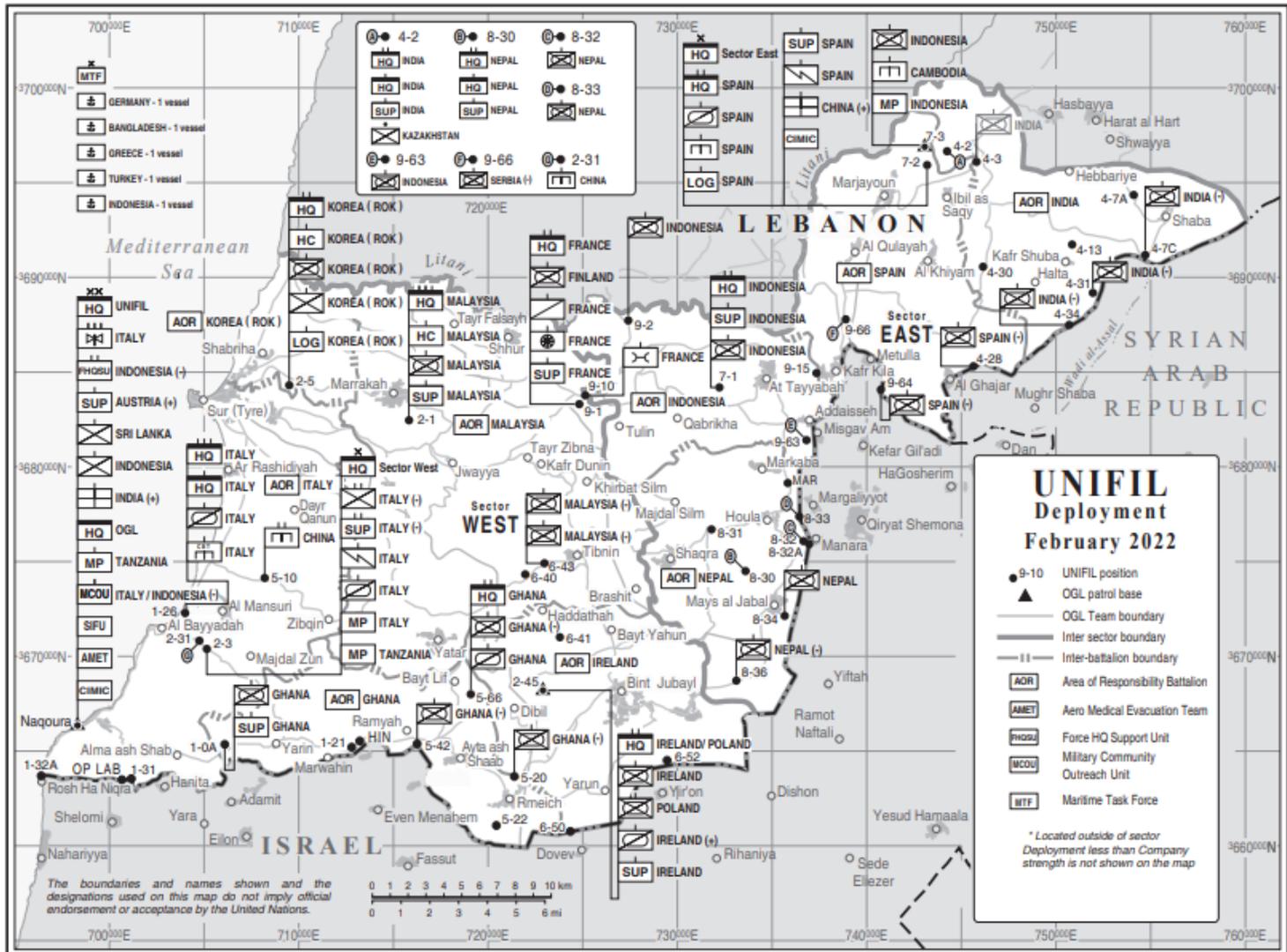
^b Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile.

Carte



Map No. 4144 Rev. 52 UNITED NATIONS February 2022

Office of Information and Communications Technology Geospatial Information Section